

**Assemblée générale**

Soixante-neuvième session

**69<sup>e</sup>** séance plénièreJeudi 11 décembre 2014, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. .... (Ouganda)

*En l'absence du Président, M. Moura (Portugal),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 124 de l'ordre du jour (suite)****Santé mondiale et politique étrangère****Note du Secrétaire général (A/69/405)****Projets de résolution (A/69/L.17 et Add.1,  
A/69/L.35 et Add.1)****Le Président par intérim (parle en anglais) :**

Je donne la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter le projet de résolution A/69/L.17.

**M. Mukerji** (Inde) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de l'Inde, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/69/L.17, par lequel l'Assemblée générale créerait la Journée internationale du yoga, qui serait commémorée à l'Organisation des Nations Unies le 21 juin de chaque année.

Les États Membres se souviendront que, au cours de la première allocution qu'il a faite à l'Organisation des Nations Unies, le 27 septembre, Shri Narendra Modi, Premier Ministre de l'Inde a déclaré de cette tribune :

« nous devons changer nos modes de vie. Éviter de consommer de l'énergie est l'option la plus écologique et donnerait une nouvelle orientation à notre économie. En Inde, le respect de la nature [...] fait partie intégrante de notre spiritualisme. »

« Aujourd'hui, je voudrais souligner que le yoga est un don inestimable de notre tradition ancestrale. Le yoga incarne l'unité de l'esprit et du corps, de la pensée et de l'action. [...] Ce type d'approche holistique est précieux pour notre santé et pour notre bien-être. Le yoga ne se réduit pas à un exercice physique; c'est un moyen d'éprouver un sentiment d'unité avec soi-même, avec le monde et avec la nature. Parce qu'il change notre mode de vie et favorise une prise de conscience, il peut aussi nous aider à affronter les changements climatiques. Agissons pour l'adoption d'une journée internationale du yoga. » (A/69/PV.15, p. 20)

C'est la vision que ma délégation, avec chacun ici, s'est attelée à mettre en œuvre. C'est pour nous tous, au sein de cette Assemblée, un motif de grande satisfaction que d'avoir aujourd'hui l'honneur de présenter devant elle, moins de 90 jours après le dépôt de la proposition de création d'une journée internationale du yoga, un projet de résolution résolument tourné vers l'avenir, simple mais fondamental, appelant à la création d'une journée internationale du yoga. Résultat d'un consensus

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-68495(F)



Document adapté

Merci de recycler



obtenu après seulement deux séries de consultations avec l'ensemble des États Membres, le texte du projet de résolution est conforme au modèle type utilisé par l'Assemblée générale pour la création de journées internationales. Il répond pleinement au souci de certains de nos collègues, notamment de l'Union européenne, de veiller à ce que cette proposition n'entraîne aucune incidence budgétaire supplémentaire pour le système des Nations Unies. Toutes les activités organisées en rapport avec la Journée seront financées exclusivement au moyen de contributions volontaires.

Le projet de résolution lui-même contient six alinéas et quatre paragraphes. Les alinéas du préambule recourent pour l'essentiel à une formulation déjà agréée. L'Assemblée y constate que le yoga offre une approche globale de la santé et du bien-être, et qu'une plus large diffusion d'informations sur les bienfaits du yoga serait bénéfique pour la santé de la population mondiale. Dans les paragraphes principaux du dispositif, l'Assemblée décide de proclamer le 21 juin Journée internationale du yoga et invite chacun d'entre nous, États Membres et États observateurs, organisations internationales et régionales ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les particuliers, à se joindre aux célébrations de la Journée internationale et à sensibiliser le public aux bienfaits de cette activité.

Lorsque nous nous sommes engagés sur cette voie, tout ce que nous avions, c'était la vision énoncée par le Premier Ministre indien, qui a été chaleureusement accueillie par un ensemble réduit mais engagé d'amis de cette initiative. Le fait même qu'aujourd'hui, ce projet de résolution compte le nombre record de 175 coauteurs à l'Assemblée générale, y compris la grande majorité des États Membres de tous les groupes régionaux et sous-régionaux de l'Assemblée et chacun des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, atteste de l'attraction enthousiaste et universelle que suscite le yoga, toutes cultures confondues, chez les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Au nom de mon gouvernement, j'aimerais qu'il soit pris acte de notre gratitude à l'égard de chacun des États Membres qui ont souscrit à cette initiative du Premier Ministre de l'Inde. Qu'ils sachent que nous entendons travailler collectivement afin de faire de la première Journée internationale du yoga, le 21 juin de l'année prochaine, un grand succès.

Je me dois également de remercier le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, S. E. M. Sam Kutesa, et le Secrétaire général,

S. E. M. Ban Ki-moon, qui, malgré leur absence, ont adressé des messages spéciaux aux membres de l'Assemblée générale pour dire qu'ils soutenaient fermement et saluaient cette initiative de notre premier ministre.

Alors que nous nous apprêtons à adopter le projet de résolution, il peut être également utile de rappeler ce que déclarait le regretté Shri B. K. S. Iyengar, l'un des adeptes modernes les plus célèbres du yoga :

« Le yoga, science antique mais parfaite, a trait à l'évolution de l'humanité. Cette évolution englobe tous les aspects d'un être, depuis la santé du corps jusqu'à l'épanouissement personnel. Yoga signifie union : l'union du corps et de la conscience et celle de la conscience et de l'âme. Le yoga cultive les façons de maintenir une attitude équilibrée dans la vie de tous les jours et rend une personne plus adroite dans l'accomplissement de ses actions. »

Lorsque Shri Iyengar est décédé, le 20 août 2014, à l'âge de 96 ans, le Premier Ministre indien a fait observer que :

« Plusieurs générations se souviendront de Shri B. K. S. Iyengar comme d'un excellent gourou, d'un érudit et d'un pilier du monde du yoga, grâce auquel celui-ci est devenu partie intégrante de la vie de nombreuses personnes autour du monde. »

En langue sanscrite, la signification du mot yoga correspond à « joindre » ou « conjuguer ». Nous espérons que ce projet de résolution nous permettra de conjuguer nos efforts dans le domaine de la santé mondiale et nos aspirations à un solide programme de développement pour l'après-2015. Je recommande par conséquent à l'Assemblée d'adopter le présent projet de résolution par consensus et je remercie encore une fois tous les membres.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège, qui va présenter le projet de résolution A/69/L.35.

**M. Bekken** (Norvège) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la France, de l'Indonésie, du Sénégal et de la Thaïlande, la délégation de la Norvège a l'honneur de présenter le projet de résolution de cette année sur la santé mondiale et la politique étrangère (A/69/L/35).

Nos sept pays collaborent sur la santé mondiale depuis 2007. Chaque année depuis lors le groupe a

présenté un projet de résolution à l'Assemblée générale à ce titre, avec chaque fois un éclairage sur un sujet différent. Le projet de résolution de cette année porte sur les moyens d'assurer la sécurité du personnel soignant et des autres professionnels de la santé, notamment dans les situations de conflit et les autres situations d'urgence, telles que l'épidémie actuelle de maladie à virus Ebola.

Malheureusement, ce sujet revêt une actualité particulièrement brûlante depuis plusieurs mois. Dans l'épidémie actuelle d'Ebola en Afrique de l'Ouest, les professionnels de la santé sont touchés de façon disproportionnée. Plus de 350 d'entre eux ont officiellement perdu la vie et de nombreux autres ont également été touchés, en raison, essentiellement, du manque d'équipements adaptés. Face à la propagation de la maladie à virus Ebola, les professionnels de la santé continueront d'être en danger. On a même recensé des cas d'attaque de personnel soignant par la population locale.

En outre, on constate désormais, dans les situations de conflit, des attaques nombreuses et en augmentation contre le personnel soignant, les véhicules de transport médical, les hôpitaux et d'autres établissements de santé.

Le présent projet de résolution condamne fermement toutes les attaques visant des membres du personnel soignant et autres professionnels de la santé. Nous y reconnaissons et déplorons les répercussions durables de ces attaques sur les populations et les systèmes de santé des pays concernés.

Le projet de résolution établit en outre un lien important entre la sûreté des personnels de santé et le développement. Il reconnaît que les attaques visant le personnel soignant et les autres professionnels de la santé affaiblissent la capacité des systèmes de santé de fournir des services vitaux, et qu'elles portent atteinte au droit de jouir du meilleur état de santé possible et entravent l'accès universel aux services de santé. L'Assemblée, dans le projet de résolution, demande par conséquent à tous les États Membres et toutes les parties prenantes de respecter l'intégrité du personnel soignant et des autres professionnels de la santé qui accomplissent leurs tâches.

L'Assemblée engage également les États Membres, les organisations internationales et les acteurs non étatiques concernés à concevoir des mesures préventives ayant pour objet de renforcer et

de promouvoir la sécurité et la protection du personnel soignant et des autres professionnels de santé et le respect de leurs codes déontologiques respectifs.

Le projet de résolution appelle notamment à l'adoption de définitions et de normes claires et universellement reconnues pour l'identification et le marquage du personnel soignant et des autres professionnels de la santé, de leurs moyens de transport et des établissements dans lesquels ils exercent, en soulignant la nécessité d'élaborer des mesures pour, premièrement, former les professionnels de la santé, les agents de l'État et l'ensemble de la population; deuxièmement, assurer la protection des professionnels de la santé, de leurs moyens de transport et des établissements dans lesquels ils exercent; et, troisièmement, lutter efficacement contre les actes de violence visant le personnel soignant et les professionnels de la santé, notamment au moyen des cadres juridiques nationaux à cet effet. Nous demandons également aux États Membres comme à l'Organisation mondiale de la Santé de mettre au point un système de collecte de données relatives aux attaques perpétrées contre les professionnels de la santé, les établissements de santé et les transports sanitaires.

Le projet de résolution reconnaît l'important travail accompli chaque jour par les professionnels de la santé dans le monde entier. Je voudrais à cet égard attirer tout particulièrement l'attention sur le personnel soignant qui travaille en Afrique de l'Ouest : les équipes d'inhumation en Sierra Leone, les infirmiers de Guinée et les médecins du Libéria. Ils sont les héros de la lutte contre l'Ebola, puisqu'ils sont, souvent au péril de leur vie, en première ligne des efforts de lutte contre l'épidémie. Il n'est que justice, par conséquent, qu'hier, le magazine *Time* ait annoncé qu'il avait nommé ces personnels de santé – les combattants de la lutte contre l'Ebola, ainsi qu'il les a appelés – « Personnalités de l'année » du magazine *Time*. Nous saluons et honorons également le travail acharné et important accompli par les professionnels de la santé, et en particulier ceux qui travaillent dans les situations de conflit ou d'urgence,

Enfin, le groupe souhaite dire quelques mots de gratitude à l'Organisation mondiale de la santé et au Comité international de la Croix-Rouge, qui ont apporté leur concours à la négociation de ce projet, depuis ses débuts à Genève jusqu'à son aboutissement ici à New York. Nous remercions également toutes les délégations concernées, qui ont pris une part constructive à tout le processus et ont su faire preuve de la souplesse nécessaire

pour nous permettre d'aboutir par consensus au projet de résolution exhaustif dont nous sommes saisis.

Alors que nous passons le relais au Sénégal, qui reprend la direction du groupe pour les négociations sur le projet de résolution de l'année prochaine, je souhaite bonne chance à sa délégation. Notre groupe des sept est heureux des résultats de la journée et espère être en mesure de continuer à apporter une contribution de poids au débat actuel sur la question de la santé mondiale et de la politique étrangère.

**M. Kyaw Tin** (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire une déclaration générale au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) – le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, le Myanmar – préalablement à l'adoption du projet de résolution A/69/L.35, intitulé « Santé mondiale et politique étrangère ».

Tout d'abord, je tiens à remercier la délégation norvégienne d'avoir coordonné les consultations sur le projet de résolution présenté au titre de ce point de l'ordre du jour par le groupe sur la santé mondiale et la politique étrangère. L'adoption de ce projet de résolution cette année est d'autant plus opportune et d'actualité que la communauté internationale est confrontée à des problèmes sanitaires d'ordre mondial sur deux fronts.

Le premier est l'épidémie du virus Ebola actuellement en cours, qui, outre qu'elle a coûté la vie à des milliers de personnes ordinaires, fait également peser une menace sur la vie du personnel médical et des travailleurs sanitaires qui se sacrifient pour participer à l'effort visant à la contenir et à l'endiguer. En dehors de ces personnes touchées par cette épidémie meurtrière, des milliers d'autres professionnels de la santé et de travailleurs sanitaires courent également des risques sur d'autres théâtres humanitaires à l'heure même où nous parlons.

Les membres du personnel humanitaire et les professionnels de la santé jouent un rôle important dans les efforts pour atteindre le meilleur état de santé possible pour tous. Pour pouvoir s'acquitter de leurs tâches et de leurs devoirs, ils ont besoin de travailler dans des conditions et des environnements sûrs et favorables. À cet égard, nous devons continuer à renforcer les cadres visant à lutter contre tous les grands risques d'ordre sanitaire et sécuritaire auxquels le personnel soignant

et les professionnels de la santé peuvent être confrontés dans les hôpitaux et autres installations médicales ou dans les situations d'urgence. L'un des cadres mis au point au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sont les directives de l'ASEAN pour la désinfection et la stérilisation des instruments utilisés dans les installations médicales.

Le deuxième front a trait au fait que nous nous apprêtons à adopter un nouveau programme de développement dans le courant de l'année prochaine. En ce sens, le projet de résolution de cette année vient nous rappeler à tous une nouvelle fois que la volonté politique internationale est fondamentale si nous voulons garantir des soins de santé de qualité fournis par un personnel soignant et des membres du corps médical dévoués et professionnels, et satisfaire nos ambitions, à savoir non seulement atteindre les objectifs fixés en matière de santé mais réaliser tout le nouveau programme de développement dans son ensemble.

La santé est à la fois la condition indispensable et le résultat de l'ensemble des trois dimensions du développement durable, sociale, économique et environnementale, ainsi que l'a réaffirmé la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Veiller à la bonne santé des populations est donc l'un des grands préalables pour la réalisation du programme de développement durable et sans exclusive pour l'après-2015 au cours des 15 prochaines années. Il est également clairement indiqué, dans l'objectif 3 proposé par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, que donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges doit être une priorité et donc former le socle du nouveau programme de développement pour l'après-2015 qui sera adopté à l'occasion du sommet de septembre 2015.

Pourtant de nombreux défis nous attendent. L'épidémie actuelle d'Ebola a suscité l'inquiétude à travers le monde, avec près de 16 000 personnes infectées par la maladie à virus Ebola dans huit pays répartis sur trois continents, et près de 5 700 décès à ce jour. L'ampleur et le rythme de la transmission font peser de lourds défis et de graves menaces sur les systèmes de santé, à la fois en termes de surveillance et d'intervention, des trois pays d'Afrique de l'Ouest touchés. En outre, les ravages causés par l'Ebola nuisent également au progrès socioéconomique de ces trois pays, annulant les acquis du développement obtenus ces dernières années. Pour juguler cette épidémie sans précédent et garantir le plein

relèvement des pays touchés, nous devons coordonner nos efforts et mettre en place une riposte mondiale. L'ASEAN se félicite par conséquent de l'adoption de la résolution 69/1 sur la création de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, proposée par le Secrétaire général, qui témoigne du rôle louable de l'ONU. Les États membres de l'ASEAN appuient totalement cet effort concerté et se tiennent aux côtés des pays amis touchés.

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges suppose un changement de cap et l'adoption d'un modèle porteur de transformation, assorti d'un engagement politique renouvelé en faveur de la santé à tous les niveaux, national, régional et mondial. Je voudrais donner quelques détails sur les trois domaines d'activités en matière de santé qui sont mis en avant au niveau régional en Asie du Sud-Est.

Premièrement, depuis 2010, s'appuyant sur le schéma directeur de la Communauté socioculturelle de l'ASEAN 2009-2015, les pays membres de l'ASEAN mettent en œuvre le Cadre stratégique de l'ASEAN dans les domaines de la santé et du développement pour la période 2010-2015. Parmi les actions régionales spécifiques entreprises au titre du Cadre stratégique, il y a notamment le renforcement de la sécurité et de la sûreté alimentaires, l'accès aux soins de santé et l'amélioration de l'hygiène de vie, le renforcement des capacités de lutte contre les maladies transmissibles et l'édification de nations résistantes aux catastrophes et de communautés plus sûres.

Deuxièmement, les États membres de l'ASEAN travaillent actuellement à l'élaboration du programme de développement de l'ASEAN dans le domaine de la santé pour l'après-2015 avec pour projet de créer une communauté de l'ASEAN en bonne santé, altruiste et durable. Le programme de développement dans le domaine de santé comprend quatre principaux groupes de questions qui visent à optimiser le capital santé des individus grâce à une hygiène de vie saine, à l'accès de tous à des soins de santé de qualité et à une protection contre les risques financiers, à des aliments sains et une alimentation équilibrée, et à un environnement sain marqué par un développement durable et sans exclusive dans lequel la santé est prise en compte à tous les niveaux.

Enfin, l'ASEAN met actuellement la dernière main à deux mémorandums d'accord qui devraient être signés avec l'Organisation mondiale de la Santé et le

Fonds des Nations Unies pour la population, afin de continuer à renforcer la collaboration entre l'ASEAN et le système des Nations Unies dans les domaines de la santé.

Tout en mettant en place la Communauté socioculturelle de l'ASEAN, l'Association reste pleinement attachée au renforcement et à l'amélioration de la coopération et de la collaboration avec sa région mais aussi avec ses partenaires de dialogue et la communauté internationale, afin que nous atteignions tous nos objectifs communs en matière de santé.

L'avènement du programme de développement pour l'après-2015 et la création imminente de la Communauté de l'ASEAN à la fin de l'année 2015, ainsi que le développement dans le même temps de la vision de la Communauté de l'ASEAN pour l'après-2015 pourraient sembler pure coïncidence. Mais ces évolutions parallèles attestent de notre volonté de servir les intérêts de nos peuples et du monde dans son ensemble.

**M. Fawundu** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) :  
Au nom des délégations du Mali, de la Guinée, du Libéria et de mon propre pays, la Sierra Leone, je voudrais remercier sincèrement le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué la présente séance. Nous tenons également à remercier la Norvège d'avoir présenté le projet de résolution sur la santé mondiale et la politique étrangère (A/69/L.35). Nous appuyons le texte et convenons pleinement qu'il importe de garantir la sûreté du personnel soignant, ainsi que le souligne le projet de résolution. Nos délégations appuient résolument le seizième alinéa du préambule dans lequel l'Assemblée se déclare

« vivement préoccupée par l'épidémie d'Ebola en cours, qui montre qu'il est urgent de se doter d'un solide système de santé permettant d'appliquer le Règlement sanitaire international, de se préparer aux pandémies, de mettre en place une couverture sanitaire universelle assurant un accès universel aux services de santé qui contribuerait à prévenir et enrayer les éventuelles épidémies et de disposer de professionnels de la santé motivés, bien formés et correctement équipés, soulignant qu'il faut que les États Membres et les autres institutions concernées fournissent de toute urgence tous les moyens d'appui possibles aux pays touchés par l'Ebola pour mettre un terme à cette épidémie et notant qu'il importe de prendre des mesures



fondées sur des données factuelles pour écarter la peur, la stigmatisation et la discrimination ».

L'épidémie actuelle sans précédent d'Ebola a provoqué une crise sociale et humanitaire dévastatrice, qui a de graves répercussions économiques sur toutes les composantes de nos sociétés, annulant la croissance économique spectaculaire que nous avons progressivement et au prix de lourds efforts réussi à obtenir ces dernières années. Alors que la maladie continue de faire des ravages indescriptibles sur nos systèmes de santé, y compris le personnel soignant, nous voudrions faire part de notre vive inquiétude face aux craintes qui se sont fait jour au sein de l'ensemble de nos systèmes de santé suite au décès de médecins et de membres du personnel soignant qui luttaien en première ligne. À l'heure où je parle, la Sierra Leone a perdu plus de 10 médecins dans la lutte contre l'Ebola.

Nous sommes profondément inquiets des conséquences dévastatrices qu'aurait un relâchement des efforts pour endiguer l'épidémie et enrayer l'effondrement des infrastructures sanitaires de base indispensables pour soigner des maladies plus communes dans notre région, telles que le paludisme et le choléra. Nous remercions sincèrement l'ensemble de nos partenaires de développement et le système des Nations Unies de leurs contributions inestimables pour stopper la transmission et éradiquer la maladie dans la sous-région et à l'échelle planétaire, et nous savons tout particulièrement gré au Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de mettre rapidement sur pied la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola.

Nous ne doutons pas que la communauté internationale ne se contentera pas d'aider à contenir la maladie mais appuiera également les stratégies de relèvement post-Ebola dans les pays touchés. Les partenaires qui soutiennent nos budgets ont clairement laissé entendre qu'ils allaient accroître leur appui pendant la période post-Ebola, et notamment en 2015. À cet égard, la visite d'évaluation qu'effectue actuellement le Président de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim, dans les pays les plus sévèrement touchés et les engagements qu'il a annoncés à l'appui des programmes de relèvement post-Ebola viennent nous réconforter. Nous attendons également avec intérêt la visite que le Secrétaire général effectuera très prochainement dans nos régions. Nous exhortons les partenaires non traditionnels qui ont été à nos côtés pour lutter contre l'Ebola à poursuivre leur appui en soutenant notre relèvement économique une fois l'épidémie terminée.

On ne saurait trop insister sur la peur, la stigmatisation et la discrimination qui accompagnent cette maladie. À cet égard, nous nous félicitons de l'accent qui est mis, dans le droit fil du projet de résolution, sur l'importance de prendre des mesures fondées sur des données factuelles pour écarter la peur, la stigmatisation et la discrimination qui touchent les populations des pays concernés mais aussi celles de l'Afrique de l'Ouest tout entière. Nous souscrivons également résolument au paragraphe 8 du projet de résolution qui

« [c]ondamne fermement toutes les attaques visant des membres du personnel soignant et autres professionnels de la santé, leurs moyens de transport et leur matériel, ainsi que des hôpitaux et autres établissements de santé et déplore les répercussions durables de ces attaques sur les populations et les systèmes de santé des pays concernés ».

Dans le même ordre d'idées, nous accueillons avec satisfaction les efforts pour mettre au point et appliquer des normes sanitaires et de sûreté recommandées, et pour mener les recherches et les programmes expérimentaux requis pour définir de nouveaux critères de renforcement de la sûreté dans les secteurs de la santé des pays concernés.

**M. Roet** (Israël) (*parle en anglais*) : Israël est fier d'appuyer et de coparrainer l'initiative sur la santé mondiale et la politique étrangère ainsi que celle sur la proclamation de la Journée internationale du Yoga. Alors que la communauté internationale s'apprête à définir le programme de développement pour l'après-2015, on assiste à l'émergence d'un consensus autour des grands changements d'orientation qui seront nécessaires pour garantir un avenir meilleur à la prochaine génération. Il est indéniable que dans le monde de plus en plus interdépendant qui est le nôtre, instaurer un nouveau partenariat mondial sera l'un des changements les plus porteurs de transformation que nous pourrions apporter. Ce partenariat, ancré dans une même vision commune et dans l'action collective, repose sur une idée simple, celle que nos destins, en tant que peuples et en tant que nations, sont liés. Ce qui se produit dans une région du monde peut avoir des répercussions sur nous tous. La coopération mondiale n'est plus cette obligation morale qui veut que l'on doit prêter assistance à ceux qui en ont besoin, mais un investissement avéré dans la prospérité à long terme de tous et de la planète.

Il n'est pas d'autre domaine où le besoin de partenariats mondiaux efficaces soit plus manifeste que celui de la santé mondiale. En l'espace d'une génération, des objectifs de développement qui semblaient autrefois inatteignables sont désormais à portée de main. Dans le même temps, nous sommes confrontés à des défis sanitaires mondiaux qui menacent de nous faire retomber des décennies en arrière. Ces derniers mois, nous avons vu comment l'épidémie d'Ebola est passée d'une simple poussée épidémique à une urgence sanitaire puis à une crise de développement à grande échelle qui menace de déstabiliser une région déjà fragile. L'épidémie d'Ebola a des répercussions politiques, sociales, économiques, humanitaires et sécuritaires considérables. Face à la complexité de la crise, les organisations de la société civile, toujours plus nombreuses, ainsi que d'autres partenaires, opèrent en première ligne et déploient des efforts gigantesques, souvent dans des conditions extrêmement difficiles.

Israël s'est rapidement joint à cet effort pour contenir et enrayer l'épidémie en Afrique de l'Ouest. Entre autres mesures immédiates, nous avons envoyé de l'équipement médical de base et des médicaments à la Sierra Leone ainsi que du matériel de protection au siège de l'Union africaine. Nous avons également dépêché des médecins au Cameroun et en Côte d'Ivoire voisins afin de contribuer à renforcer les capacités locales en matière de préparation aux situations d'urgence. Plus récemment, Israël a envoyé des hôpitaux de campagne, appelés « Hôpitaux de l'espoir ». Chaque unité mobile comprend 20 lits, du matériel de protection, des chariots médicaux et tout le matériel médical nécessaire pour soigner les malades. Israël va former du personnel soignant local et lui enseigner comment gérer ces cliniques. En parallèle, nos organisations non gouvernementales vont s'employer à localiser et à recruter des professionnels de la santé locaux supplémentaires pour les cliniques.

Israël sait que la protection est tout aussi importante que la prévention. Malgré son fort taux de mortalité, Ebola peut être stoppé si on prend les précautions appropriées. Le défi consiste à diffuser l'information dans les langues locales aux populations les plus à risque. Face à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, les applications pour appareil mobile aident le personnel sur le terrain à rationaliser la recherche sur l'Ebola et lui permettent de recevoir des mises à jour fiables des ministères de la santé, même lorsque les agents sont déployés en première ligne dans des régions isolées. Les applications pour appareil mobile

peuvent également servir à disséminer l'information sur Ebola dans les langues locales. L'application israélienne « About Ebola » a été téléchargée plus de 10 000 fois rien qu'en Afrique de l'Ouest, et elle est disponible dans des langues locales telles que le diola, le krio -, l'anglais libérien - et le wolof.

Les grandes crises sanitaires, y compris l'épidémie d'Ebola, ont souvent un effet disproportionné sur les groupes vulnérables, tels les femmes enceintes, les enfants et les personnes âgées. Le 18 septembre, Comfort Fayiah, une habitante de Monrovia âgée de 36 ans, a ressenti les premières contractions, et sa famille a alors cherché désespérément un dispensaire où elle pouvait accoucher. Elle s'est rendue dans quatre cliniques différentes, mais à chaque fois, on lui a refusé l'entrée. Ils se trouvaient à quelques mètres seulement de la dernière clinique qui l'avait expulsée lorsque Comfort s'est effondrée au bord de la route, sous une pluie diluvienne, et a accouché de jumeaux.

L'histoire de Comfort n'est malheureusement pas un cas isolé. On signale de plus en plus de cas de femmes qui se sont vu refuser des soins du fait de l'effondrement total des systèmes de santé. Ebola menace de réduire à néant les avancées obtenues en matière de maternité sans risque, c'est pourquoi nous devons veiller à ce que les efforts déployés au niveau mondial répondent aux besoins des femmes en matière de santé sexuelle et procréative dans les pays touchés par cette crise. À cet égard, Israël appuie sans réserve l'objectif visant à assurer l'accès universel aux services de santé en matière de santé sexuelle et procréative figurant dans la proposition du Groupe de travail ouvert.

Les partenariats multipartites jouent un rôle déterminant dans la réalisation des priorités collectivement établies en faveur de la santé mondiale. Israël est fermement convaincu que le nouveau partenariat mondial doit englober le plus grand nombre possible d'acteurs, y compris des gouvernements nationaux, des autorités locales, des institutions internationales, des entreprises, des organisations de la société civile, des fondations, des philanthropes, des scientifiques et des universitaires. Sans oublier, pour finir, la contribution essentielle de chacun.

Alors que nous regardons au-delà de 2015, ne perdons jamais de vue les aspirations exprimées dans les premiers mots de la Charte fondatrice des Nations Unies, « Nous, peuples des Nations Unies ». Si nous œuvrons de concert, rien ne limitera ce qui peut être accompli.

**M<sup>me</sup> Lee** (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour se félicite du rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, transmise par la note du Secrétaire général, « Santé mondiale et politique étrangère » (voir A/69/405), qui reflète la vision et identifie les principes directeurs pour des partenariats en faveur de la santé mondiale. Nous remercions le groupe sur la santé mondiale et la politique étrangère pour son excellent travail concernant le projet de résolution relatif à la sécurité du personnel soignant et des autres professionnels de la santé (A/69/L.35).

Le thème du projet de résolution présenté cette année vient opportunément rappeler la montée de la violence et les attaques délibérées perpétrées contre les agents de santé dans les zones en conflit. Il incombe à tous les États d'assurer la sécurité de ces agents conformément à leurs obligations découlant du droit international humanitaire. Singapour condamne fermement tout acte de violence ou d'intimidation contre des agents de santé. Nous exhortons l'ensemble des États à prendre des mesures énergiques pour veiller à ce que de tels actes perpétrés sur leur territoire fassent l'objet d'une enquête approfondie. Nous devons traduire en justice les auteurs de ces actes et mettre fin à l'impunité.

Nos systèmes et agents de santé font face à des défis immenses que vient aggraver le risque d'une propagation des maladies infectieuses, qui s'accroît dans le monde interconnecté d'aujourd'hui. Autrement dit, aucun pays n'est à l'abri de la menace d'une épidémie. Outre le fait qu'elles coûtent des vies et pèsent sur les systèmes de santé, les épidémies peuvent nuire à la stabilité économique et sociale. L'épidémie d'Ebola, qui a causé plus de 6 000 décès dans la région de l'Afrique de l'Ouest, a mis en évidence l'ampleur des défis. Nous adressons nos condoléances aux populations qui luttent contre cette épidémie et exprimons notre solidarité avec les pays les plus durement touchés.

Singapour a fait aussi l'expérience d'une épidémie. En 2003, le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) a frappé notre région. À Singapour, 238 personnes sont tombées malades et 33 ont succombé, parmi lesquelles cinq agents de santé, en quatre mois seulement. Le SRAS n'a pas seulement prélevé un lourd tribut en vies humaines, il a aussi porté un coup sévère à notre économie et à notre société. Il a mis à l'épreuve la détermination des Singapouriens à surmonter ensemble leur première crise majeure en tant que nation indépendante. Par chance, nous avons réagi rapidement.

Les Singapouriens de tous les milieux ont uni leurs efforts pour débarrasser Singapour du SRAS. Ils ont compris qu'il fallait agir ensemble pour lutter contre la crise et retrouver une vie normale. Cette crise a révélé de nombreux héros, notamment parmi nos agents de santé qui ont combattu en première ligne. Ils ont pris en charge leurs patients, en dépit du risque considérable qui pesait sur eux et leurs familles. Nous gardons en mémoire et saluons tous ceux qui, bravant le danger, sont restés à leur poste dans la lutte contre le SRAS.

Singapour tient également à exprimer de nouveau son inquiétude devant l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Nous tenons à réaffirmer notre volonté de coopérer avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la communauté internationale dans la lutte contre ce défi sans précédent pour la santé publique. Singapour n'est pas restée inactive. Nous avons fourni une aide d'ensemble aux régions touchées, sous la forme de médicaments, de matériel médical et d'équipements de protection individuelle, et versé 150 000 dollars en espèces à l'OMS.

La manière la plus efficace d'enrayer l'épidémie d'Ebola consiste à la stopper à sa source. Les progrès réalisés témoignent des efforts inlassables et des sacrifices personnels consentis par les agents de santé, qui agissent en première ligne au péril de leur vie. Plus globalement, les établissements de soins à travers le monde emploient 59 millions de personnes, exposées quotidiennement à de nombreux risques pour leur santé et leur sécurité. Elles y font face chaque jour avec compétence, professionnalisme, courage et dévouement, mais elles ne sont pas à l'abri des blessures, de la maladie ou des balles. Elles méritent notre reconnaissance et doivent être traitées avec dignité, respect, et par-dessus tout, être protégées. Par conséquent, nous répétons que tout acte de violence contre des personnes dont le seul objectif est de sauver des vies doit faire l'objet de poursuites à la hauteur du caractère odieux du crime perpétré. Nous espérons que le projet de résolution constituera un pas en avant important vers cet objectif.

**M<sup>me</sup> Robl** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de parrainer les projets de résolution dont est aujourd'hui saisie l'Assemblée au titre du point 124 de l'ordre du jour : le projet de résolution sur la Journée internationale du yoga (A/69/L.17) et le projet de résolution annuel sur la santé mondiale et la politique étrangère (A/69/L.35). Nous saluons l'esprit de souplesse et la persévérance dont ont fait preuve les principaux auteurs ainsi



que tous les partenaires aux négociations au cours des consultations informelles. Nous remercions en particulier le représentant de la Norvège pour la présentation qu'il a faite cette année, au nom du groupe interrégional, du projet relatif à la santé mondiale et à la politique étrangère.

La priorité accordée cette année à la sécurité des agents de santé est particulièrement pertinente compte tenu de l'épidémie récente et tragique du virus Ebola en Afrique de l'Ouest. L'effet dévastateur de cette épidémie sur les agents de santé dans la région, tant sur le plan national qu'international, met clairement en relief les risques auxquels sont exposés les professionnels de la santé sur le terrain. Nous avons tous été infiniment émus par leur dévouement. À ce propos, je suis heureuse de signaler que *Time Magazine* les a nommés « Personnalités de l'Année » pour 2014.

L'épidémie a décimé la profession de santé dans une région qui connaît déjà une faiblesse de ses infrastructures de santé. Nous devons tout mettre en œuvre pour apporter notre soutien aux personnes courageuses qui se trouvent en première ligne dans cette crise et faire davantage pour garantir la sécurité des agents de santé alors qu'ils répondent aux besoins de santé publique de leurs patients.

La communauté internationale doit renforcer l'obligation incombant aux parties dans les conflits armés de respecter et de protéger le personnel médical qui se consacre exclusivement à des tâches médicales. Nous devons aussi veiller à la sécurité personnelle des agents de santé qui se rendent dans une région pour y accomplir des vaccinations et dispenser d'autres services de santé à la population locale. Et nous devons prendre les mesures nécessaires pour approvisionner les agents de santé et les former aux moyens d'éviter les contaminations.

Toutes les menaces contre la sécurité des agents de santé ne viennent pas que de leur proximité avec la maladie. Ces dernières années, nous avons assisté à des violations par les parties aux conflits armés de l'obligation de respecter et de protéger le personnel médical qui se consacre exclusivement à des tâches médicales. Cette règle date de 150 ans, de la Conférence de Genève de 1863.

Les menaces qui pèsent sur les agents de santé sont de plus en plus manifestes dans les parties du territoire syrien où, selon l'Organisation mondiale de la Santé, près de 70 % des hôpitaux et des centres de

santé ont été endommagés ou fermés. Les forces loyales au régime d'Al-Assad rendent quasiment impossible le travail des médecins et des infirmières – en bombardant les installations de santé comme s'il s'agissait de bases militaires, en volant les médicaments se trouvant dans les convois humanitaires et en jetant même les patients hors de leur lit. Plus de 460 professionnels civils de la santé ont été tués en Syrie, et sur les 5 000 médecins que comptait Alep avant la guerre, seuls 36 s'y trouvent encore.

J'aimerais en venir au programme d'action sanitaire mondiale, qui a réuni une large coalition de pays souhaitant renforcer la capacité mondiale en vue de prévenir, détecter et répondre aux maladies infectieuses. Nous entendons poursuivre notre coopération avec nos homologues internationaux afin de renforcer les droits des agents de santé, que ce soit par le biais des activités et des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité ou d'autres organismes pertinents des Nations Unies, ou par nos actions sur le terrain.

Une précision mineure mais importante : nous nous rallions au consensus et appuyons le projet de résolution A/69/L.35, présenté aujourd'hui, étant bien entendu qu'il réaffirme que les instruments relatifs aux droits de l'homme sont applicables dans la mesure où les pays les ont reconnus en premier lieu, et que cela n'implique pas que les États doivent mettre en œuvre les obligations découlant des instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels ils n'ont pas adhéré. Dans la mesure où il est implicite dans le projet de résolution que les États-Unis ne reconnaissent pas la création d'un nouveau droit qu'ils n'auraient pas préalablement reconnu, l'extension du contenu ou du champ d'application des droits existants, ou de tout autre changement dans l'état actuel du traité ou du droit international coutumier, y compris le droit international humanitaire. Les pays disposent d'un large éventail de politiques et de mesures qui peuvent être utiles pour la réalisation progressive du droit de jouir des normes les plus élevées possibles en matière de santé mentale et physique, et ni ce projet de résolution, ni d'autres projets ne doivent chercher à préconiser ou définir la façon dont les pays mettront en œuvre cette réalisation progressive.

**M. Zagrekov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie salue et soutient les efforts déployés par l'ONU, en particulier par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), pour appuyer la coopération multilatérale, l'assistance et le renforcement des capacités nationales en matière

de santé. Considérer la santé comme une des priorités du prochain programme socioéconomique mondial est une avancée majeure. La santé d'une nation peut être considérée comme son épine dorsale; elle est indispensable au développement durable des États. Les systèmes de santé deviennent des investissements publics à long terme dans le potentiel humain.

L'une des tâches les plus urgentes dans notre travail commun en matière de santé engagé cette année consiste à unir nos efforts pour mettre en œuvre les décisions arrêtées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité dans la lutte contre l'Ebola et atténuer ses répercussions négatives sur l'économie, la sécurité et la stabilité des pays touchés. Nous appuyons le rôle central joué à cet égard par l'ONU. Nous prenons une part active aux actions concrètes menées dans la zone de l'épidémie, en apportant aux pays touchés un soutien technique et financier régulier par le biais de mécanismes bilatéraux et multilatéraux.

Notre pays continue, dans le cadre de l'OMS, continue de fournir une aide aux pays touchés dans la mise en œuvre des normes médicales et sanitaires internationales afin d'améliorer la capacité des systèmes de santé nationaux à répondre efficacement et rapidement à la survenue d'infections dangereuses telles que l'Ebola. En ce qui concerne le travail intergouvernemental actuellement réalisé par le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF et l'OMS, il existe des propositions de financement de projets humanitaires dans les pays touchés par l'Ebola. Nous envisageons la possibilité de fournir une assistance par le biais de la Banque mondiale et du Fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour la lutte contre l'Ebola.

Nous nous félicitons du projet de résolution A/69/L.35, intitulé « Santé mondiale et politique étrangère ». Ce projet de résolution va dans le sens des efforts déployés par les États Membres et le système des Nations Unies pour développer les soins de santé et reconnaît la nécessité de tenir dûment compte de la question des soins de santé dans le nouveau programme de développement mondial.

L'une des priorités en matière de coopération socio-économique dans le programme de développement pour l'après-2015 doit être de lutter contre les maladies non transmissibles, qui constituent l'une des principales causes de mortalité dans les pays développés et qui, avec les maladies infectieuses, représentent un lourd fardeau pour les systèmes de santé des pays en développement. La contribution de la Russie à la lutte

contre les maladies non transmissibles dans les pays à revenu faible et intermédiaire a revêtu la forme d'un versement de plus de 3 millions de dollars au financement d'un projet mondial conjoint avec l'OMS pour l'adoption d'un style de vie sain et la prévention des maladies non transmissibles, avec l'appui financier et technique d'experts de l'OMS et d'experts russes, pour la période 2012-2014. Ces experts auront pour tâche d'élaborer des plans d'action nationaux sur les maladies non transmissibles.

Il est également envisagé de prolonger les projets de deux ans. Les pays concernés bénéficieront d'un appui financier et technique pour la mise en œuvre de plans d'action nationaux sur les maladies non transmissibles, ainsi que pour le renforcement de leurs systèmes de surveillance nationaux de ces maladies. Il est prévu également l'ouverture prochaine à Moscou d'un bureau de l'OMS dédié aux maladies non transmissibles. À cette fin, le Gouvernement a alloué la somme de 22 millions de dollars.

En 2016, notre pays accueillera la deuxième conférence mondiale sur les maladies non transmissibles. J'aimerais saisir cette occasion pour inviter toutes les parties intéressées à y participer.

Un élément important du soutien apporté par la Russie aux activités de l'OMS est l'initiative visant à accroître le rôle de la langue russe dans les soins de santé internationaux. Les résultats de deux années de travail conjoint sont impressionnants. Nous entendons poursuivre ce projet en vue d'accroître le niveau et d'améliorer la qualité de la diffusion de l'information en langue russe en matière de soins de santé.

Le développement des soins de santé représente une priorité pour la Russie. Les efforts déployés par l'État dans ce domaine bénéficient d'un appui financier croissant. Ce financement constitue l'un des aspects les plus importants de la politique d'investissement de l'État. Il devrait permettre d'améliorer la santé des populations, de traiter des problèmes démographiques et de soutenir le développement durable.

Nous tenons à saluer le projet de résolution, présenté par nos collègues indiens, sur la proclamation de la Journée internationale du yoga (A/69/L.17), présenté en début de journée au titre de ce même point de l'ordre du jour. Cette initiative nous paraît très utile pour populariser le yoga en tant qu'élément d'un style de vie sain, étant donné les résultats positifs scientifiquement prouvés de la pratique du yoga sur la santé humaine.

Pour terminer, j'aimerais souligner qu'une réponse efficace aux défis mondiaux dans le domaine des soins de santé n'est possible que sur la base du partenariat et de la coopération entre toutes les parties prenantes. La Russie entend participer pleinement au renforcement de la coopération multilatérale dans le domaine de la santé et appuyer les efforts pertinents déployés par l'ONU.

**M. Rakhmetullin** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'appeler l'attention sur les soins de santé en tant que question politique importante inscrite à l'ordre du jour international et d'exiger des États qu'ils lui accordent une attention particulière dans leur politique étrangère.

La virulence, la fréquence et les risques de propagation du virus Ebola, du VIH/sida et d'autres maladies graves ont été ajoutés à la liste des défis sans précédent. Étant donné leur caractère transnational, les combattre fait partie intégrante de la politique étrangère. Ces nouveaux défis en matière de santé dépassent le cadre de la coopération régionale, et y répondre ne s'est révélé être efficace et rapide que par le biais d'une coopération avec des partenaires extérieurs.

Les progrès en matière de santé mondiale dépendent essentiellement des partenariats internationaux, y compris des partenariats public-privé, pour combler les lacunes existant dans le droit de chacun d'accéder aux normes internationalement acceptées régissant les soins de santé physique et mentale, ce qui nécessite la coordination de chaque État Membre avec ses voisins et d'autres pays de la région, et un examen de l'environnement institutionnel, y compris des forums interactifs, ainsi que des nombreux instruments qui pourraient être utilisés. Parallèlement, la communauté internationale devra trouver les moyens de renforcer la quantité et la qualité de l'information en matière de santé mise à la disposition des parties prenantes grâce à une analyse approfondie de l'influence et de l'incidence de la politique étrangère sur la santé mondiale. Par conséquent, la mise en valeur de la capacité et de la formation des responsables de santé, ainsi que l'orientation des diplomates en matière de santé mondiale, de politique étrangère et de coopération en faveur du développement auront une portée considérable.

Les épidémies contemporaines exigent des réponses internationales durables aux risques communs en matière de santé, lesquels ne connaissent pas de frontières. Aussi, parvenir à des résultats positifs en matière de santé mondiale contribuera à la sécurité

aux niveaux humain, national et international, ainsi qu'à une prospérité accrue pour les États, entre autres objectifs connexes.

La mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a nécessité l'élaboration de programmes de santé nationaux et mondiaux cohérents et la mise en place d'une coopération internationale. Cet impératif sera plus important encore dans la phase de l'après-2015, non seulement pour la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé, mais aussi pour la sécurité et le progrès en général. Il sera nécessaire d'accorder la priorité à la réduction du taux de mortalité des enfants et des femmes enceintes, qui est encore en deçà des objectifs fixés dans les OMD, ainsi qu'au renforcement de la santé des femmes et de l'égalité des sexes, à la fourniture d'eau potable, de services d'assainissement et de durabilité environnementale, comme il est indiqué dans la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant et dans la Stratégie de la santé pour tous initiées par le Secrétaire général. Ces stratégies devront être mises en œuvre par un large éventail de partenaires, d'une façon multisectorielle, harmonieuse et intégrée, ainsi que par les pays en développement, les donateurs et les organisations régionales et internationales.

Le Kazakhstan a atteint un certain nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et se consacre désormais aux OMD-Plus. La nouvelle stratégie du Président du Kazakhstan, intitulée « La voie vers l'avenir », établit de nouvelles normes qui seront respectées grâce à une approche multisectorielle des soins de santé, parallèlement à des initiatives dans les domaines de la protection sociale, de l'éducation, de l'agriculture, du développement scientifique et technologique et du développement des infrastructures, compte tenu de leur caractère interdépendant.

Le Kazakhstan collabore également avec d'autres pays de la région sur les questions de santé. Il travaille en étroite coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF, ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population, qui tous prévoient d'utiliser la plateforme des Nations Unies proposée par le Kazakhstan et située à Almaty pour réduire la pauvreté et renforcer les normes en matière de santé. Le système des Nations Unies s'est fixé pour principal objectif, par l'intermédiaire de sa plateforme de communication plurinationale d'Almaty, de réduire les risques et de renforcer la résilience en matière de

santé dans les pays d'Asie centrale grâce à un échange des meilleures pratiques et une collaboration technique, et à favoriser ainsi le renforcement des capacités.

Au niveau mondial, le Kazakhstan a versé 50 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour la lutte contre l'Ebola et prévoit une autre contribution de 300 000 dollars dans le cadre de l'Union africaine. Il poursuivra ses efforts pour promouvoir la santé mondiale grâce au partage des connaissances et de la technologie et à toutes les formes de coopération.

Pour terminer, pleinement conscient que tous les acquis en matière de développement durable pourraient être remis en cause par les défis qui pèsent sur les systèmes de santé, la Kazakhstan s'associe à toutes les initiatives internationales menées dans les domaines de la santé, de la lutte contre la pauvreté et de la recherche de la paix et de la sécurité pour l'humanité.

**M<sup>me</sup> Al-Temimi** (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous souhaitons tout d'abord adresser nos remerciements à la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour son rapport sur les partenariats en faveur de la santé mondiale, en particulier sur le lien entre la santé et l'environnement, les aspects économiques et sociaux (voir A/69/405). Ce rapport contient des recommandations importantes destinées à améliorer la gestion des soins de santé au niveau mondial. Nous tenons à saluer ici le rôle joué par l'OMS.

La santé pour tous doit être un objectif de développement pour tous les États, afin de promouvoir des modes de vie individuels qui soient en conformité avec le développement national. Tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance de la santé en tant que question de politique publique globale et de premier plan. Elle est la condition *sine qua non* du développement durable dans toutes ses dimensions. Nous estimons par conséquent qu'il importe d'accorder l'attention voulue aux questions liées à la santé dans le programme de développement pour l'après-2015, notamment à la question de la couverture santé universelle.

Les objectifs de santé mondiale font partie intégrante de la politique étrangère du Qatar. Le soutien humanitaire apporté par le Qatar se traduit par la construction d'hôpitaux dans plusieurs régions ainsi que par d'autres projets. Le sport est également encouragé en tant que moyen de réaliser le développement et d'améliorer la santé des membres de la société. Outre le fait qu'il accueille des événements sportifs majeurs,

l'État apporte son concours à de nombreuses initiatives en matière de sport et accueille le Forum des objectifs de Doha, qui met en œuvre des initiatives visant à réaliser le progrès mondial grâce au sport, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur cette question, notamment à la résolution 68/98.

Les initiatives du Qatar en matière de développement visent à améliorer la qualité des systèmes de santé, afin de mettre en place des systèmes de santé sains et plus équitables, complets et efficaces pour sa population. De plus, la stratégie nationale du Qatar en faveur de la santé pour 2011-2016 a été élaborée conformément à la vision nationale 2013 du Qatar, sur la base de laquelle l'État met en œuvre un système de soins de santé intégré, conçu dans le respect des normes internationales les plus rigoureuses. Des soins de santé obligatoires seront également dispensés à l'ensemble de la population d'ici à la fin de 2015.

D'une façon générale, le Gouvernement de l'État du Qatar prend des mesures de grande portée visant à protéger la population et sa santé, en mettant un accent particulier sur les épidémies. Des stratégies à long terme doivent être élaborées pour traiter les risques d'actualité. De même que pour toutes les questions touchant la communauté internationale, cela exigera une coopération au niveau international. C'est pourquoi l'échange des informations et des meilleures pratiques revêt beaucoup d'importance. Étant donné l'importance d'une telle coopération, nous saluons les initiatives et les efforts visant à permettre à chacun de jouir du niveau le plus élevé en matière de santé physique et mentale. À cet égard, nous nous félicitons de l'Initiative de santé mondiale et de politique étrangère.

L'État du Qatar parraine également le projet de résolution qui sera adopté aujourd'hui (A/69/L.17), qui proclame le 21 juin Journée internationale du yoga, eu égard aux bienfaits du yoga sur la santé. Il tient également à rappeler l'importance d'une diffusion plus large de l'information relative aux bienfaits du yoga, de façon que tous les peuples du monde puissent profiter de ses bienfaits et améliorer leurs modes de vie pour jouir d'une meilleure santé.

**M. Bhattarai** (Népal) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement népalais, j'ai l'honneur de prendre la parole afin d'appuyer le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie, qui a trait à la Journée internationale du yoga (A/69/L.17), au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Santé mondiale et politique étrangère ».

Ma délégation tient à exprimer officiellement ses remerciements les plus sincères à l'Inde pour le rôle moteur qu'elle a joué dans cette importante initiative, ainsi que pour ses efforts de coordination, ce qui a permis la présentation de ce projet de résolution, que le Népal a l'honneur de parrainer. En effet, le yoga aurait dû être débattu depuis longtemps dans cette salle, étant donné l'importance largement reconnue de la pratique du yoga en tant que mode de vie naturel pour maintenir une bonne santé, physique, mentale et spirituelle. Il n'est jamais trop tard, cependant, et le Népal appuie sans réserve l'adoption de ce projet de résolution par l'Assemblée dans le courant de la journée, avec le nombre sans précédent de ses auteurs.

Depuis des temps immémoriaux, les montagnes sacrées de l'Himalaya au Népal sont un sanctuaire pour tous ceux qui recherchent la paix et la bienveillance, ainsi que pour ceux qui pratiquent le yoga et différents types de méditation, du centre au sud de l'Asie et au-delà. Le Népal est aussi le pays de Lumbini, lieu de naissance de Siddhârta Gautama, le bouddha Shakyamuni, lui-même grand praticien du yoga.

Le Népal voudrait souligner quelques aspects importants relatifs à la voie à suivre concernant la Journée internationale du yoga dans les années à venir.

Premièrement, le yoga est une pratique. Aussi, la célébration de la Journée internationale du yoga devrait enrichir notre compréhension des différents aspects du yoga, en mettant l'accent sur la pratique.

Deuxièmement, des méthodes précises devront être utilisées sur le long terme pour faire la distinction entre les versions biaisées et commercialisées du yoga et le yoga tel que nous l'envisageons ici, à savoir ce lien entre soi et la nature tout entière et puissant mobilisateur d'énergie en faveur de la santé mondiale, notamment pour ce qui est de la prévention et du contrôle des maladies non transmissibles, et ce, pour un coût minime voire inexistant pour le pratiquant.

Troisièmement, le yoga doit être au cœur d'un réseau unissant toutes nos populations autour de cette noble cause. L'encouragement apporté à ce réseau authentique doit faire partie intégrante de notre politique étrangère en soutien à une approche globale de la santé et du bien-être.

Enfin et surtout, alors que le coût de toutes les activités découlant de la mise en œuvre de ce projet de résolution sera assuré par des contributions volontaires, il est important que nous commencions à consacrer une

partie de notre budget de développement dans le secteur de la santé à la pleine mise en valeur du yoga, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une santé mondiale en tant qu'objectif de santé à long terme, grâce à un échange des meilleures pratiques au fil des ans.

Pour terminer, j'encourage tous ceux présents aujourd'hui dans cette salle, et dans l'ensemble du système des Nations Unies, à permettre à cette précieuse pratique du yoga d'avoir un effet sur leur propre vie et à contribuer à la création de systèmes de santé abordables, respectueux de l'environnement et durables dans le monde de demain. Cela sera profondément bénéfique à l'initiative de santé mondiale et de politique étrangère, que le Népal appuie sans réserve.

**M. Toriello** (Sao Tomé-et-Principe) (*parle en anglais*) : Parmi les nombreuses questions importantes et les projets de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, et que Sao Tomé-et-Principe appuie pleinement, nous voudrions nous pencher sur la déclaration de la Journée internationale du yoga en tant que moyen de promouvoir la santé et l'évolution, si je puis utiliser ce mot. Il ne s'agit pas seulement d'une question de santé, il s'agit d'avoir une vision claire grâce à l'approche mentale qu'offre le yoga. Ce n'est pas seulement le corps que nous devons soigner et renforcer, mais surtout le système mental dont les êtres humains se servent pour élaborer des règles et des lois.

Le yoga est un moyen très efficace d'acquérir une vision plus claire. Et si notre vision est plus claire, nos actes seront plus clairs. Avec une vision et des actes clairs, nous pouvons éviter les incongruités et les contradictions qu'habituellement, toute institution connaît. En effet, des contradictions peuvent parfois créer une grande confusion dans l'élaboration des règles et la promulgation des lois. Il importe donc que la Journée internationale du yoga bénéficie d'un large soutien, qu'elle fasse partie de notre vie quotidienne et qu'elle nous aide à acquérir une vision plus claire et à prendre des décisions plus claires dans notre vie.

**M. Kohona** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Sri Lanka est heureuse d'appuyer les deux projets de résolution dont est saisie l'Assemblée, sur la Journée internationale du yoga (A/69/L.17) et sur la santé mondiale et la politique étrangère (A/69/L.35).

Nous continuerons de coopérer avec l'ONU en aidant à répondre à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Grâce à notre expérience reconnue en matière



de services de santé publique peu onéreux, nous espérons apporter une contribution utile à cet égard.

Nous félicitons l'Inde, en particulier l'Ambassadeur Asoke Mukerji, pour l'initiative visant la proclamation par l'ONU du 21 juin Journée internationale du yoga, un concept tout à fait approprié pour l'ONU. Le mot « yoga » vient du sanskrit et signifie se joindre ou s'unir. Le yoga a un effet global et crée un équilibre entre le corps, l'esprit, la conscience et l'âme. Alors que nous sommes confrontés aux défis de la vie moderne, le yoga peut diffuser dans la vie un équilibre serein.

En tant que pays qui partage des liens culturels, sociaux et religieux millénaires avec l'Inde, Sri Lanka salue cette initiative. La proclamation de la Journée internationale du yoga permettra de renforcer la sensibilisation à une meilleure compréhension de nous-mêmes, de nos forces, du but de notre existence et de nos relations. Malheureusement, le yoga est devenu un effet de mode dans le monde industrialisé et développé occidental. J'espère que la beauté intrinsèque et la force du yoga ne seront pas affaiblies par une commercialisation absolue.

Dans cet esprit, Sri Lanka se joint aux pays qui se sont portés coauteurs de ces deux projets de résolution.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général sur le point 124 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner les projets de résolution A/69/L.17 et A/69/L.35.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.17, intitulé « Journée internationale du yoga ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Botnaru** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que depuis la présentation du projet de résolution A/69/L.17, outre les pays énumérés dans le document, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Albanie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Bahreïn, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Cambodge, Comores, Congo, Costa Rica, États fédérés de Micronésie, ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Italie, Jordanie, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libéria, Lituanie, Mali, Malte, Nauru, Niger, Panama, Paraguay, Philippines,

Pologne, République démocratique du Congo, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Ouzbékistan, Yémen et Zimbabwe.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/69/L.17?

*Le projet de résolution A/69/L.17 est adopté (résolution 69/131).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.35, intitulé « Santé mondiale et politique étrangère ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Botnaru** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que depuis la présentation du projet de résolution A/69/L.35, outre les pays énumérés dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suriname, Suède, Turquie, et Viet Nam.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/69/L.35?

*Le projet de résolution A/69/L.35 est adopté (résolution 69/132).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration au nom de M. Sam Kutesa, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session.

« L'adoption aujourd'hui, à une écrasante majorité, d'une résolution relative à la Journée internationale du yoga (résolution 69/131), comme en attestent les 170 États Membres et plus qui l'ont parrainée, montre à quel point les bienfaits tangibles et invisibles du yoga attirent des personnes à travers le monde.

Je remercie M. Shri Narendra Modi, Premier Ministre de l'Inde, de son initiative, grâce à laquelle la communauté internationale célébrera tous les 21 juin la Journée internationale du yoga.

Depuis des siècles, des personnes de tous les milieux pratiquent le yoga, reconnaissant qu'il est l'incarnation unique de l'unité entre le corps et l'esprit. Le yoga crée une harmonie entre la pensée et les actes tout en opérant une approche globale de la santé et du bien-être.

Je félicite la délégation indienne de son initiative et j'attends avec intérêt la célébration de la première Journée internationale du yoga en juin prochain. »

Je donne maintenant la parole au représentant de la Syrie, qui souhaite s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place. »

**M<sup>me</sup> Alsaleh** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je suis reconnaissante que la parole me soit donnée dans l'exercice du droit de réponse à la suite de la déclaration prononcée par la représentante des États-Unis.

Il est pour le moins surprenant d'entendre la représentante des États-Unis d'Amérique exprimer son inquiétude face au nombre de victimes parmi les agents de santé dans mon pays, la Syrie, alors que c'est son pays qui a organisé Daech et l'organisation terroriste en Syrie, que la CIA a formé leurs combattants dans des camps secrets en Jordanie, d'où ils ont été envoyés en Syrie pour tuer des Syriens, d'après des rapports américains et occidentaux.

Depuis le début de la crise, plus de 2000 installations médicales ont été endommagées, dont 40 ne sont plus en état de fonctionner. Des milliers d'agents de santé, en particulier des volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien, ont été victimes d'attaques terroristes perpétrées par des groupes terroristes armés. Ces groupes, créés par les États-Unis d'Amérique, d'abord au Pakistan et en Afghanistan, sous le nom d'Al-Qaida, puis en Jordanie sous le nom d'opposition modérée, ont été envoyés dans mon pays pour commettre des actes terroristes contre des Syriens,

comme l'ont reconnu des secrétaires d'État américains. Si la représentante des États-Unis d'Amérique est vraiment préoccupée par la situation de la santé en Syrie, je recommande à son pays de lever les sanctions économiques illégitimes imposées à mon pays, qui empêchent l'importation de l'équipement médical nécessaire, notamment de fauteuils roulants, ainsi que de médicaments pour soigner les victimes syriennes du terrorisme.

Nous attendons le jour où un État entraînera un groupe terroriste et l'enverra aux États-Unis d'Amérique pour combattre le Gouvernement et le peuple de ce pays, après l'avoir qualifié d'opposition modérée. Nous verrons alors comment ce système américain criminel réagira.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 124 de l'ordre du jour.

## Point 69 de l'ordre du jour

### **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

#### **Rapport du Secrétaire général (A/69/406)**

#### **Projets de résolution (A/69/L.33 et A/69/L.37)**

#### **a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

#### **Rapports du Secrétaire général (A/69/96 et A/69/303)**

#### **Projet de résolution (A/69/L.40)**

#### **b) Assistance au peuple palestinien**

#### **Rapport du Secrétaire général (A/69/84)**

#### **c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie, qui va présenter le projet de résolution A/69/L.33.

**M. Lambertini** (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le projet de résolution A/69/L.33, sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies.

En 2013, le nombre d'attaques délibérées contre le personnel humanitaire – qu'il s'agisse du personnel du système des Nations Unies, du personnel d'organisations non gouvernementales ou du Comité international de la Croix-Rouge, qu'ils soient nationaux ou internationaux – n'a jamais été aussi élevé. Il y a eu au moins 251 attaques, au cours desquelles 155 personnes ont été tuées, 171 blessées et 134 enlevées. Il est profondément choquant que l'on prenne pour cible des personnes qui essaient de sauver la vie d'autres personnes.

Ces attaques commises délibérément contre le personnel humanitaire, le personnel médical et le personnel des Nations Unies constituent un crime contre le droit international humanitaire, et les auteurs de telles attaques doivent être punis. Nous nous réjouissons que le projet de résolution présenté cette année reconnaisse l'ampleur du problème, que son libellé condamne avec fermeté de telles attaques et dénonce l'impunité.

Plus généralement, le projet de résolution porte sur la protection du personnel. En 2013, 28 membres du personnel des Nations Unies ont été victimes d'incidents notables de sécurité. Ce chiffre est encore plus élevé si l'on prend en compte toutes les catégories de personnel ou de personnel d'organisations partenaires. Hormis la condamnation de ces attaques, l'Assemblée générale fournit également dans ce projet de résolution des directives au Secrétaire général et, plus précisément, au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, ainsi qu'au Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, actuellement dirigé par le Secrétaire général adjoint, Peter Drennan.

Parmi d'autres éléments de ce projet de résolution, l'Assemblée constate avec satisfaction un changement d'attitude de la part de l'ONU ces dernières années, qui n'envisage plus « quand partir » mais « comment rester ». De fait, l'ONU reste aujourd'hui sur place et exécute les programmes les plus essentiels dans des conditions beaucoup plus dangereuses qu'il y a quelques années. Le projet de résolution renforce également la pierre angulaire de cette approche, à savoir une évaluation constante par le système du risque acceptable par le biais de la mise en place d'un cadre de criticabilité des programmes. Il s'agit là d'un instrument important du système des Nations Unies lui permettant de définir un risque acceptable.

Le projet de résolution reconnaît également qu'il importe que l'étroite coopération avec le pays hôte, à qui incombe la responsabilité principale de la sûreté et

de la sécurité du personnel humanitaire, du personnel des Nations Unies et du personnel associé, ainsi que leur acceptation croissante par toutes les parties et les populations locales, fassent partie intégrante des stratégies de gestion des risques.

Enfin et surtout, par ce projet de résolution, nous saluons et encourageons les améliorations continues et la professionnalisation de l'approche par l'ONU de la gestion des risques. L'Union européenne et ses États membres sont fermement convaincus qu'il est de leur devoir de reconnaître le dévouement du personnel humanitaire, du personnel des Nations Unies et du personnel associé, d'appuyer leur travail et de tout mettre en œuvre pour renforcer davantage leur sûreté et leur sécurité. Le projet de résolution que nous présentons aujourd'hui pour adoption démontre que ce souhait est partagé par l'ensemble des délégations, son libellé très ferme ayant été accepté à l'unanimité au cours des consultations officielles.

Je tiens à remercier chaleureusement les nombreuses délégations qui ont participé à ces consultations pour leur engagement constructif, ainsi que les nombreuses délégations qui se sont portées coauteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis, dont certaines le font pour la première fois cette année. Nous espérons que cet important projet de résolution sera adopté une nouvelle fois par consensus.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, qui va présenter le projet de résolution A/69/L.37.

**M. Estreme** (Argentine) (*parle en espagnol*) :

La délégation argentine a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution sur le projet « Casques blancs » (A/69/37).

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 49/139 B de l'Assemblée générale, qui a entériné le projet « Casques blancs » proposé par l'Argentine en tant qu'instrument permettant d'assurer les soins, le relèvement et la coopération technique en cas de crises humanitaires. Je saisis cette occasion pour exprimer ma satisfaction devant le travail réalisé ces 20 dernières années dans le cadre des Nations Unies, et qui a permis de fournir une assistance humanitaire dans le monde entier. Ces 20 dernières années, nous avons mis sur pied un projet du Sud, un projet initié par un pays d'Amérique latine, intrinsèque

à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes mais avec une vocation mondiale claire.

Le projet « Casques blancs » est né lorsque le débat s'est porté sur la coordination de l'assistance humanitaire. Au fil des ans, nous avons pris part au débat sur la gestion complète des risques, la participation des communautés et la formation des volontaires, entre autres sujets qui ont enrichi et démocratisé le débat. Dans l'avenir, nous souhaitons poursuivre ce travail en étroite collaboration avec le Bureau de coordination des affaires humanitaires. Nous voulons approfondir le débat sur les vulnérabilités et la réduction du risque de catastrophe et, en coopération avec le programme des Volontaires des Nations Unies, œuvrer à l'universalisation du rôle joué par le bénévolat dans la gestion des risques.

Je tiens également à témoigner du souhait profond de mon pays de continuer, comme par le passé, à participer activement aux initiatives du Fonds central pour les interventions d'urgence, de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et aux tâches liées aux projets du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation panaméricaine de la santé, ainsi qu'aux activités conjointes et coordonnées avec la Croix-Rouge et l'Organisation internationale pour les migrations.

Je tiens à souligner la détermination de mon pays de rester attaché au bénévolat. Cet engagement se reflète non seulement dans la célébration annuelle en Argentine de la Journée internationale des volontaires, comme ce fut le cas le 5 décembre dernier, mais aussi dans le travail de diffusion et de formation grâce auquel nous disposons d'une base de données où figurent plus de 5 000 volontaires prêts à intégrer les équipes d'assistance.

Ainsi qu'il est stipulé dans le projet de résolution à l'examen par l'Assemblée générale, le projet « Casques blancs » a été initié un pays en développement. Cela doit être considéré non seulement sous l'angle de l'effort que suppose naturellement pour un pays comme l'Argentine, ou tout autre pays en développement, le lancement d'un projet de cet ordre, mais aussi sous celui de la possibilité pour d'autres pays en développement d'initier un projet semblable. En outre, comme il est indiqué dans le projet de résolution, à une époque où une crise internationale est venue s'ajouter à des catastrophes d'une ampleur croissante, dont l'incidence influera inévitablement sur la capacité des Nations Unies en matière d'assistance humanitaire, les efforts déployés par les pays dans le

domaine de l'assistance humanitaire doivent bénéficier d'un appui particulier, car ils requièrent des ressources techniques, professionnelles et volontaires, ainsi que des moyens financiers et d'approvisionnement, dont les peuples confrontés à des crises humanitaires ont grandement besoin.

En raison de ce qui précède, mon pays a décidé de présenter ce projet de résolution, intitulé « Vingtème anniversaire de la participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement », afin de célébrer le vingtème anniversaire d'un projet qui nous remplit de fierté, pour tout ce qui a été accompli jusqu'ici ainsi que pour son évolution future.

Nous espérons que les États Membres appuieront en Assemblée générale le projet « Casques blancs ». Nous espérons également que la contribution apportée par les États au cours des 20 années d'existence de ce projet, y compris celle du système des Nations Unies tout entier, sera également prise en compte. Tels sont les éléments principaux du projet de résolution.

Dans un monde où les urgences humanitaires sont de plus en plus nombreuses, complexes et de longue durée, je ne saurais manquer de souligner le rôle précieux joué par l'assistance humanitaire et la coopération pour une réponse rapide et efficace aux situations d'urgence. Il est également essentiel de souligner que ce n'est que par la croissance économique et la mise en œuvre du développement durable que les pays seront en mesure d'assumer les capacités d'adaptation et de relèvement face aux situations où les risques sont les plus importants. Pour terminer, je ne saurais manquer d'exprimer la profonde gratitude de l'Argentine envers l'ensemble du personnel humanitaire pour sa précieuse contribution et son total dévouement, pour son travail quotidien sur le terrain, dans les endroits les plus reculés du monde, où l'aide humanitaire est si vitale.

Enfin, j'exhorte tous les États Membres à continuer de s'atteler ensemble à la tâche immense consistant à fournir une assistance humanitaire dans les situations de catastrophe naturelle.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A69/L.40.

**M. Thöresson** (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de présenter le projet de résolution de cette année sur le renforcement de la coordination de

l'aide humanitaire d'urgence fournie par les Nations Unies (A/69/L.40). En adoptant chaque année ce projet de résolution, l'Assemblée générale réaffirme le rôle moteur particulier joué par l'ONU dans la coordination des efforts et la réponse aux besoins humanitaires croissants à travers le monde. L'adoption par consensus de ce projet constitue un message important attestant d'une responsabilité partagée à l'égard de son contenu et de l'affirmation de la légitimité de l'aide humanitaire fournie par les Nations Unies.

Plusieurs éléments nouveaux ont été introduits ou renforcés dans ce projet de résolution, afin qu'il reflète plus fidèlement la réalité d'aujourd'hui. L'un de ces éléments a trait à la protection. L'Assemblée reconnaît qu'il importe d'évaluer les différents besoins de protection des populations touchées, en particulier des plus vulnérables. Elle prend note également du projet intitulé « Les soins de santé en danger », lancé par le Comité international de la Croix-Rouge, qui porte sur la violence inacceptable et croissante à l'encontre du personnel médical et de ses locaux. Elle relève avec satisfaction le nouveau Cycle des programmes humanitaires et demande une formulation renforcée de l'importance des besoins d'évaluation et d'analyse, de façon à mieux cibler la réponse humanitaire. En outre, ce projet de résolution utilise un nouveau libellé plus rigoureux sur d'autres questions telles que les politiques publiques, les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur d'un territoire, la sûreté et la sécurité, l'éducation, la gestion des risques et la résilience, le financement de la transition, ou encore l'importance de la diversité géographique et de l'égalité des sexes au sein du personnel humanitaire. Pour la première fois, il est fait mention de la santé en matière de sexualité et de procréation et l'on reconnaît qu'il importe, dans le domaine humanitaire comme ailleurs, de redoubler d'efforts pour relever ce défi fondamental.

Le nombre très élevé de délégations ayant participé aux négociations de cette année témoigne à nouveau du vif intérêt manifesté à l'égard de l'action humanitaire menée par les Nations Unies. Je tiens à remercier les délégations pour leur contribution active et constructive au projet de résolution. Nous comptons sur son adoption officielle par consensus.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Mayr-Harting** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de

l'Union européenne et de ses États membres. Les pays candidats suivants : Turquie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie et Albanie; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen; l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne et ses 28 États membres demeurent fermement résolus à sauver des vies et à réduire les souffrances humaines à travers le monde par le biais d'une action humanitaire dans le respect des principes et à la hauteur des besoins, conformément au Consensus européen sur l'aide humanitaire. Nous restons le plus grand donateur mondial dans le domaine de l'aide humanitaire, et la solidarité de nos citoyens avec les personnes dans le besoin n'a pas faibli malgré les difficultés économiques que connaît une grande partie de l'Europe.

Les besoins humanitaires dans le monde continuent d'augmenter à un rythme bien supérieur à la capacité de réponse du système et au financement disponible. Les fonds initiaux sollicités dans le cadre de l'appel 2015 atteignent la somme ahurissante de 16,4 milliards de dollars. Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, on compte plus de 50 millions de personnes déplacées. Et chaque fois que nous pensons que cela ne peut pas être pire, nous sommes contredits par une nouvelle crise qui vient s'ajouter à la longue liste des crises nouvelles ou prolongées, poussant le système actuel jusqu'à ses limites.

Nous devons trouver la meilleure réponse possible à cette terrible tragédie. Parallèlement à la recherche de moyens pour de nouveaux financements dans le domaine humanitaire, en faisant notamment appel à de nouveaux donateurs et au secteur privé, nous devons poursuivre nos efforts afin d'améliorer le fonctionnement du système humanitaire actuel, tout en reconnaissant qu'il nous faut repenser le système et l'adapter à l'évolution du monde.

Nous nous félicitons des améliorations apportées au fonctionnement du système humanitaire actuel, en particulier grâce aux efforts inlassables consentis à cette fin par la Coordinatrice des secours d'urgence, M<sup>me</sup> Valerie Amos, dont nous saluons les résultats obtenus dans le domaine de la coordination de l'aide humanitaire et des activités de plaidoyer. Les réformes



en matière d'aide humanitaire doivent se poursuivre, notamment par le biais de la mise en œuvre continue du programme de transformation du Comité permanent interinstitutions, dans ses aspects fondamentaux portant sur une direction humanitaire solide, une coordination renforcée et une responsabilisation claire pour une réponse collective, notamment envers les populations touchées.

Sur le terrain, il nous faut des équipes humanitaires fortes dirigées par des coordinateurs humanitaires résidents expérimentés. Nous avons besoin d'une action coopérative entre les organismes de mise en œuvre, d'une coordination efficace et d'évaluations coordonnées des besoins et des réponses à apporter. Les prises de décision dans le domaine humanitaire doivent s'appuyer sur des données fiables, des preuves factuelles et une analyse des réponses. Enfin et surtout, tous les acteurs humanitaires doivent se sentir responsables vis-à-vis de toutes les réponses humanitaires, au-delà de la simple mise en œuvre de leurs programmes et mandats individuels.

Nous pensons également que le système – en fait, tout notre modèle humanitaire – doit s'adapter progressivement à l'évolution du monde. C'est pourquoi la réflexion initiée avant le Sommet humanitaire mondial de 2016 revêt tant d'importance. Cela ne signifie pas une remise en question des principes humanitaires fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Au contraire, notre réflexion devrait nous amener à une meilleure application de ces principes fondamentaux. Mais nous devons également apprendre à faire plus avec moins, grâce à des approches novatrices et de nouveaux partenariats, pour renforcer l'efficacité de l'action humanitaire et faire en sorte que le système soit plus inclusif et responsable. Il faudra pour cela travailler avec un groupe plus large d'acteurs, prêter une oreille plus attentive aux populations touchées et aux partenaires locaux au moment de l'élaboration ou du rééquilibrage des programmes, en consacrant une part croissante de notre budget aux risques plutôt qu'aux besoins, y compris en utilisant les nouveaux outils de gestion des risques, et en recourant à des technologies et à des méthodes de mise en œuvre nouvelles et innovantes pour la réalisation de leur plein potentiel. Nous entendons participer activement aux préparatifs du Sommet humanitaire mondial, notamment à la consultation européenne de Budapest, en février prochain.

En préambule au Sommet humanitaire mondial, il nous paraît essentiel d'assurer des contributions humanitaires adéquates aux processus de 2015, en travaillant notamment sur les objectifs de développement durable, les changements climatiques et le Cadre d'action de Hyogo pour la réduction des risques de catastrophe, qui feront l'objet d'un accord en mars prochain, à Sendai. Les acteurs humanitaires et du développement, sans oublier les gouvernements nationaux, doivent s'employer à renforcer la résistance aux catastrophes par la réduction du risque de catastrophe, notamment la préparation. Cela est bien moins coûteux que les interventions d'urgence, et c'est ce qui nous permettra de sauver davantage de vies demain. Le typhon Hagupit, qui vient de frapper les Philippines, nous démontre malheureusement qu'un tel phénomène peut devenir la nouvelle norme dans de nombreuses régions. Ce phénomène prouve également que la préparation permet de sauver des vies et d'économiser de l'argent. Dans les régions exposées aux catastrophes naturelles ainsi que dans les situations de vulnérabilité chronique, comme c'est le cas au Sahel, l'action préventive et le renforcement de la résilience doivent devenir la norme.

Malheureusement, les catastrophes naturelles ne sont pas le seul défi auquel nous nous heurtons. Comment ne pas mentionner, en ce moment précis, l'épidémie d'Ebola, dont la propagation menace la structure même des sociétés des pays les plus touchés. Nos efforts coordonnés pour lutter contre ce fléau doivent se poursuivre sans relâche.

Mais les conflits sont sans conteste le plus grand défi auquel est confrontée aujourd'hui la communauté humanitaire. Les quatre crises de niveau 3, en République centrafricaine, en Iraq, au Soudan du Sud et en Syrie, représentent les deux tiers de l'appel de l'année prochaine. Cependant, il existe des besoins tout aussi importants, et souvent non satisfaits, en Afghanistan, en République démocratique du Congo, au Myanmar, en Palestine, en Somalie, au Soudan, en Ukraine, au Yémen et dans d'autres pays.

Il ne peut y avoir de solution humanitaire à ces conflits. Mais alors que des solutions politiques sont en cours d'examen, il est essentiel que le personnel humanitaire puisse jouer pleinement son rôle, en ayant notamment accès aux populations dans le besoin, quel que soit le lieu où ils se trouvent par rapport à la ligne de front.

L'Union européenne appelle toutes les parties à accorder un accès rapide et sans entrave à l'aide

humanitaire fournie à toutes les populations touchées, et rappelle que le refus arbitraire de l'accès humanitaire constitue une violation du droit international humanitaire, pour lequel un système amélioré de responsabilisation devrait être élaboré. Le rôle central joué par la protection dans de nombreuses crises humanitaires actuelles et dans des situations d'urgence complexes doit être pris en compte dès le début, et la protection des personnes les plus vulnérables, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur d'un territoire, doit être assurée. Les besoins spécifiques des femmes, des filles, des garçons et des hommes, ainsi que des personnes handicapées, doivent être dûment pris en compte.

Enfin, toutes les parties à un conflit doivent veiller au respect et à la protection du personnel humanitaire et de santé. Le fait que le nombre d'attaques délibérées menées en 2013 contre le personnel humanitaire n'ait jamais été aussi élevé, avec au moins 155 personnes tuées, 171 blessées et 134 enlevées au cours de ces attaques, est profondément choquant. Nous espérons traduire par des actes cette indignation partagée, notamment par le biais du projet de résolution annuel sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, auquel contribue l'Union européenne.

La communauté humanitaire est confrontée à des défis immenses. Comme l'Assemblée générale, nous devons contribuer à sa mission par le biais des projets de résolution que nous adoptons à l'unanimité aujourd'hui, en renforçant le cadre convenu pour l'action humanitaire dans la résolution succédant à la résolution 46/182, et en rappelant la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies. Ces résolutions et d'autres résolutions humanitaires doivent continuer de faire l'objet d'un véritable consensus, car elles témoignent de notre humanité commune.

**M. Tin** (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 États membres suivants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Viet Nam et de mon pays, le Myanmar.

Nous tenons à remercier le Secrétaire général pour ses rapports complets sur le Fonds central pour les interventions d'urgence (A/69/96), la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite d'une catastrophe naturelle : de la phase des secours

à celle de l'aide au développement (A/69/303) et le renforcement de la coordination humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies (A/69/406).

L'ASEAN souhaite également adresser ses sincères condoléances au Gouvernement et au peuple philippins pour les pertes en vies humaines et en biens causées par le typhon Hagupit. L'ASEAN exprime sa solidarité avec les Philippines et souhaite au Gouvernement et au peuple de ce pays plein succès dans leurs efforts de relèvement.

L'épidémie malheureuse du virus Ebola illustre la pertinence du travail des Nations Unies dans le domaine humanitaire. À cet égard, l'ASEAN accueille avec satisfaction la résolution 69/1, adoptée le 19 septembre 2014. Nous renouvelons notre soutien aux organismes des Nations Unies, notamment à l'Organisation mondiale de la Santé, dans leurs efforts pour endiguer et enrayer cette lourde menace pour la santé publique.

En 2006, l'ASEAN a établi un partenariat de dialogue avec l'ONU, l'aide humanitaire constituant l'un des domaines de cette coopération. Nous avons mis sur pied le Centre de coordination de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes, qui est le principal instrument de coordination pour la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence. Nous disposons également d'un groupe de travail commun chargé de coordonner les activités en matière d'aide humanitaire entre les différents organismes de l'ASEAN. Le travail du Groupe central tripartite, qui comprend l'ASEAN, l'ONU et le Gouvernement du Myanmar, a été une grande réussite en matière de coordination et de facilitation de l'aide humanitaire, après que le cyclone Nargis eut frappé le Myanmar, en 2008.

Lors de la deuxième Réunion ministérielle de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes, qui s'est tenue à Bandar Seri Begawan, le 16 octobre 2014, l'ASEAN a adopté la stratégie, intitulée « *One ASEAN, One Response 2020 and beyond : ASEAN Responding to Disasters as One* ». Cette stratégie, qui sera lancée en 2015, garantira une réponse efficace de l'ASEAN aux catastrophes régionales.

L'ASEAN reste pleinement attachée au partenariat qu'elle a noué avec l'ONU, en vertu duquel sa coopération s'effectue dans le cadre du Plan stratégique ASEAN-ONU 2011-2015 sur la gestion des catastrophes. Nous nous trouvons aujourd'hui dans la deuxième phase

de la mise en œuvre, consacrée au renforcement des capacités et à l'appui technique apporté au Centre de coordination de l'ASEAN dans des domaines tels que la mise en commun des meilleures pratiques et des expériences en matière de préparation aux catastrophes, les systèmes d'alerte rapide, la réponse après catastrophe et la gestion du relèvement.

Au-delà de l'ASEAN, nous travaillons également en étroite coopération avec nos partenaires de dialogue dans la région Asie-Pacifique, dans le cadre de différents processus que nous avons mis en place, à savoir l'exercice d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe et de médecine militaire des ministres de la défense de l'ASEAN-Plus et l'exercice de secours en cas de catastrophe du Forum régional de l'ASEAN, qui comprend le plus vaste déploiement de personnel civil et militaire et des avoirs dans la région.

Dans le cadre de l'aide stratégique continue de l'ASEAN destinée à renforcer les efforts de relèvement déployés par le Gouvernement philippin après le passage du typhon Haiyan-Yolanda, une conférence de haut niveau sur l'assistance au relèvement des zones touchées par Yolanda s'est réunie en août dernier afin de mettre en commun les meilleures pratiques et les expériences en matière de relèvement à la suite de catastrophes de grande ampleur.

En ce qui concerne l'accident du vol MH370 de la Malaysia Airlines, les États membres de l'ASEAN ont apporté leur aide à la Malaisie en prenant part aux opérations de recherche, de secours et d'aide humanitaire dans la mer de Chine méridionale et l'océan Indien. Ces opérations démontrent une véritable coopération maritime, car des pays ont décidé de mettre de côté leurs revendications juridictionnelles sur ces eaux, pour la noble cause de l'aide humanitaire.

Le système humanitaire des Nations Unies continue à se heurter à des défis, notamment dans sa réponse aux besoins humanitaires croissants avec des capacités et des ressources surexploitées. L'ASEAN considère le premier Sommet humanitaire mondial, qui aura lieu en Turquie en 2016, comme une plateforme importante pour les États, les parties prenantes et les acteurs humanitaires, une occasion d'identifier des solutions pour répondre aux défis et de renforcer notre engagement et nos efforts afin d'assurer la fourniture d'une aide humanitaire efficace et responsable.

Nous croyons fermement en la participation de nos peuples, notre principal atout, à cet effort.

Conformément à l'objectif de la communauté des pays de l'ASEAN, nous avons mis sur pied le programme des jeunes volontaires de l'ASEAN ainsi qu'un corps de jeunes professionnels volontaires, afin de susciter un esprit de coopération et d'unité entre nos jeunes professionnels grâce à un travail communautaire au niveau local dans leurs domaines de compétences.

Outre cette coopération régionale dans le cadre de l'ASEAN, les différents États membres de l'ASEAN s'efforcent de promouvoir et de renforcer l'aide humanitaire par le biais d'initiatives bilatérales.

Enfin et surtout, l'ASEAN continue d'assurer la complémentarité des efforts régionaux et internationaux et de contribuer positivement au travail de l'ONU, en particulier du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Nous sommes disposés à partager les leçons tirées de l'expérience de l'ASEAN pour une meilleure préparation et une meilleure réponse aux besoins humanitaires à venir. L'ASEAN continuera de tout mettre en œuvre pour renforcer et améliorer son travail de coordination et être mieux préparée à pourvoir à tout besoin humanitaire et aide d'urgence dans l'avenir.

**M. Bishnoi** (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer une déclaration conjointe, au nom de l'Inde et de la Suède, sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale.

L'adoption annuelle par l'Assemblée générale d'une résolution sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire est l'occasion de se féliciter du rôle joué par l'ONU dans la coordination et la réponse aux besoins humanitaires mondiaux croissants. En notre nom et au nom de la Suède, qui a facilité les négociations sur le projet de résolution présenté aujourd'hui, je tiens à remercier les États Membres pour leur coopération dans la réalisation d'un consensus sur cette importante question.

Nous voudrions souligner que notre déclaration conjointe reflète notre reconnaissance commune de la nécessité de renforcer la coordination de l'aide humanitaire d'urgence. Les nombreuses crises humanitaires en cours dans diverses régions du monde illustrent la nécessité d'une coordination et d'une coopération plus étroites entre les États Membres en matière d'aide humanitaire.

L'Inde et la Suède remercient le Secrétaire général pour son rapport présenté au titre de ce point de l'ordre du jour (A/69/406). Il offre un aperçu détaillé des questions et défis qui se posent à la communauté humanitaire. Le nombre sans précédent de crises majeures actuellement traitées en est l'illustration. Il nous paraît indispensable d'établir de vastes partenariats ouverts à tous pour relever ces défis et renforcer la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies. Cette déclaration conjointe est un exemple de partenariat élargi, mais les exemples de cet ordre sont nombreux aux niveaux mondial, national et régional.

Un exemple du rôle central joué par les partenariats dans l'aide humanitaire nous est donné par l'effort exigé pour lutter contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Cette crise multifactorielle à dimension humanitaire démontre l'importance d'une collaboration internationale, régionale, nationale et intersectorielle accrue pour que soit apportée une réponse cohérente et efficace. L'Inde et la Suède ont accru leur participation aux efforts engagés pour mettre fin à cette crise en fournissant des ressources financières et humaines spécifiques. Il est significatif que l'Inde et la Suède comptent parmi les quatre principaux contributeurs au Fonds d'affectation spéciale multipartenaire pour la lutte contre Ebola, créé par le Secrétaire général. Pour l'Inde et la Suède, l'importance des partenariats sera un élément clé du prochain Sommet humanitaire mondial, qui se tiendra en 2016 à Istanbul. Nous saluons cette initiative et entendons participer activement au processus de consultation, conjointement avec toutes les parties prenantes.

L'Inde et la Suède réaffirment que les principes humanitaires et le droit international humanitaire constituent le fondement de l'aide humanitaire. L'appel en faveur d'un effort collectif de la part de la communauté internationale dans lequel l'ONU est appelée à jouer un rôle central constitue l'essence de la résolution 46/182. Nous sommes déterminés à veiller au respect et à l'observation des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance énoncés à l'annexe de la résolution 46/182.

Nous tenons également à insister sur un autre principe directeur, à savoir que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des États doivent être pleinement respectées, conformément à la Charte des Nations Unies, et que l'aide humanitaire doit être fournie avec l'assentiment du pays concerné et, en principe, sur la base d'un appel lancé par ce pays. Nous

tenons à souligner que c'est à l'État concerné d'assumer le rôle principal et d'endosser la responsabilité de la fourniture de la protection et de l'aide humanitaire.

Les populations touchées doivent être au cœur de l'action humanitaire. Nous encourageons la communauté internationale et l'ONU à être sans cesse plus comptables de leur action auprès des populations touchées, avec lesquelles elles doivent travailler étroitement afin que cette action ne laisse personne de côté et emporte l'adhésion des populations locales.

L'ONU et ses partenaires internationaux doivent s'efforcer de faire un meilleur usage des compétences de ses acteurs locaux, dont le rôle doit être élargi afin qu'ils n'appliquent pas seulement les décisions mais participent à la planification stratégique. C'est alors seulement que nous ferons le meilleur usage de leur connaissance des réalités du terrain. Nous voudrions mettre l'accent sur la nécessité de poursuivre les efforts afin que la protection soit au centre de toute réponse humanitaire. Cela suppose que nous ne perdions pas de vue les besoins de protection distincts des femmes, des hommes, des filles et des garçons, notamment lorsqu'il s'agit de violences sexuelles ou sexistes.

Nous tenons également à souligner que dans le projet de résolution sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies (A/69/L.33), qui devrait être adopté aujourd'hui par consensus, on salue le courage et le dévouement de ceux qui participent aux opérations de paix, y compris aux opérations de maintien de la paix. On condamne les attaques délibérées contre le personnel de la mission de maintien de la paix et réaffirme qu'il importe de poursuivre, inculper et punir, les auteurs de ces actes. L'Inde a fourni plus de 180 000 Casques bleus aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dont 156 ont fait le sacrifice de leur vie en servant dans ces opérations.

Une autre question importante concerne l'accès sûr et sans entrave du personnel et des biens humanitaires afin d'atteindre les populations touchées. Nous avons noté que, malgré les exemples de bonne pratique et la clarté des obligations imposées par le droit international humanitaire, cet accès s'avère fréquemment retardé, entravé ou refusé. C'est un problème, qu'il faut reconnaître comme tel.

L'Inde participe au Dialogue sur le partenariat humanitaire, coprésidé par la Suède et le Brésil, dans le cadre duquel 24 États Membres se réunissent

de façon informelle pour débattre des questions d'ordre humanitaire. Au cours de l'année écoulée, ce groupe a débattu de questions telles que la gestion des risques, l'alerte rapide et d'autres mesures de prévention. Récemment, nous avons débattu également de l'importance de l'innovation dans le domaine humanitaire. Le Dialogue nous paraît être un bon exemple de ce partenariat large et ouvert à tous auquel nous aspirons pour relever les défis que rencontre aujourd'hui la communauté humanitaire.

Malgré des contraintes budgétaires, l'Inde a versé 500 000 dollars à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et à Sainte-Lucie, et 300 000 dollars au Commonwealth de la Dominique, au titre de l'aide d'urgence à la suite des inondations qui ont frappé ces îles, le 24 décembre 2013. L'Inde a versé également 500 000 dollars en 2014 au Fonds central pour les interventions d'urgence, soit une contribution totale de 5 millions de dollars.

La Suède reste l'un des plus grands bailleurs de fonds mondiaux en matière d'aide humanitaire. Soucieuse d'apporter son concours à un système humanitaire efficace et performant, la Suède non seulement fournit des contributions importantes et ciblées pour la plupart des crises humanitaires mondiales, mais elle est aussi l'un des plus grands bailleurs de fonds pour les organes et fonds des Nations Unies en matière d'aide humanitaire. La Suède s'intéresse également de près aux questions de politique et de réforme en matière d'aide humanitaire.

L'acheminement de l'aide dans les pays permet de sauver des vies, et la coordination en renforce l'efficacité, en particulier en un temps où la solidarité internationale se développe, et où nous trouvons de plus en plus de nouveaux acteurs humanitaires. L'Inde et la Suède apprécient particulièrement les capacités de coordination qu'offre le système des Nations Unies tel que mandaté par l'Assemblée générale, par l'intermédiaire de la Coordinatrice des secours d'urgence et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), et encourage tous les acteurs à continuer de renforcer leur appui au Bureau. Le rapport de l'OCHA, intitulé « Sauvons des vies aujourd'hui et demain » nous offre matière à réflexion quant à la façon de redoubler d'efforts en matière de gestion des risques et de prévention des crises.

En tant que défenseurs du Fonds central pour les interventions d'urgence, nos deux pays saluent sa capacité d'apporter des réponses rapides et fiables aux urgences humanitaires.

Pour terminer, nous souhaitons appeler l'attention sur les immenses défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. Dans le monde d'aujourd'hui, de plus en plus d'individus ont besoin d'une aide humanitaire, souvent dans des situations complexes et/ou prolongées. Nous ne doutons pas qu'ensemble, nous serons en mesure de relever ces défis grâce à une coopération accrue, ainsi qu'en encourageant un plus large consensus entre les États Membres sur la promotion d'une aide humanitaire efficace et pour tous. Nous continuerons d'apporter notre concours à l'ONU afin qu'elle soit plus efficace dans ses actions.

**M. Liu Jieyi (Chine)** (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Secrétaire général pour ses rapports présentés au titre de ce point de l'ordre du jour.

En 2014, les crises humanitaires causées par des catastrophes naturelles, des conflits armés et une vulnérabilité de longue date ont, par leur complexité et leur gravité, créé des besoins humanitaires croissants, avec des répercussions importantes sur le développement économique et social des pays et régions concernés et des défis plus lourds en ce qui concerne les capacités de réponse humanitaire mondiales et les moyens de secours. La Chine salue le rôle important et actif joué par l'ONU pour coordonner et mobiliser l'aide internationale humanitaire et les efforts déployés par les pays touchés et leur population. Nous rendons hommage à l'ONU et aux autres acteurs humanitaires pertinents pour leur dévouement. À notre avis, l'ONU doit traiter à la fois les symptômes et les causes profondes du problème afin que nous puissions répondre aux besoins humanitaires, d'une façon plus coordonnée et efficace, et traiter les causes sous-jacentes de ces crises. La Chine voudrait souligner les points suivants.

Premièrement, les efforts en matière de secours humanitaire international doivent être menés en conformité avec la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux régissant l'aide humanitaire énoncés dans la résolution 46/182. Ils doivent se faire dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des pays bénéficiaires, se conformer au droit international et au droit du pays hôte, éviter la politisation des questions humanitaires et veiller à la non-militarisation de l'aide humanitaire.

Deuxièmement, le rôle unique et central joué par l'ONU en tant que chef de file de la coordination de l'aide humanitaire doit être renforcé. La Chine salue le travail accompli par le Bureau de la coordination



des affaires humanitaires (OCHA) dans des domaines tels que la mobilisation des ressources, le lancement d'appels et la coordination. Nous attachons beaucoup d'importance au rôle actif joué par le Fonds central pour les interventions d'urgence dans son appui aux efforts visant à répondre aux crises humanitaires urgentes et de longue date. La Chine espère que le système des Nations Unies dans le domaine humanitaire renforcera ses mécanismes, améliorera sa coordination, favorisera la mise en place de partenariat et accroîtra l'efficacité de son travail humanitaire en identifiant les besoins et les domaines prioritaires des pays bénéficiaires et de leur population et encouragera la synergie des moyens de secours aux niveaux régional, national et international.

Pour la Chine, le Sommet humanitaire mondial de 2016, proposé par le Secrétaire général, fournira à tous les pays une occasion unique d'échanger des connaissances et des pratiques optimales et de renforcer la coopération dans le domaine de l'aide internationale humanitaire. Nous espérons que l'OCHA informera régulièrement les États de l'avancée des différentes étapes de sa préparation et de son plan d'action futur, qu'il maintiendra des contacts avec les États Membres afin de les informer de l'évolution du processus et de l'issue du Sommet, afin de garantir la transparence et l'esprit participatif du Sommet et de son processus préparatoire.

Troisièmement, les efforts consentis par les pays en développement en matière de paix et de développement doivent être vigoureusement soutenus afin de traiter les causes profondes des crises humanitaires. Les causes sous-jacentes des nombreuses crises humanitaires provoquées par un conflit ces dernières années découlent des problèmes économiques et sociaux aigus auxquels se heurtent les pays en développement du fait d'une pauvreté chronique et du sous-développement. La communauté internationale doit fournir davantage de ressources, mettre effectivement en œuvre les engagements qu'elle a pris d'aider les pays en développement à accéder à la croissance économique et au développement durable, de s'attaquer aux causes profondes des problèmes économiques et sociaux auxquels sont confrontés les pays en développement et d'aider les pays victimes d'une catastrophe à opérer une transition véritable et progressive du secours d'urgence au développement à long terme.

Quatrièmement, des efforts plus intenses doivent être faits pour renforcer la capacité et la résilience des pays en développement. Les technologies de l'information, telles que le téléphone portable, Internet

et les logiciels d'alerte rapide pour identifier les catastrophes, ont considérablement amélioré les moyens de prévenir les catastrophes et d'y répondre. L'ONU doit contribuer davantage au renforcement des capacités et de la résilience des pays en développement et les aider à résoudre leurs difficultés en termes de capitaux et de technologie afin de renforcer efficacement leur capacité de gestion des risques et leur résilience.

En tant que pays en développement sujet aux catastrophes naturelles, la Chine comprend parfaitement le malheur que les catastrophes peuvent infliger aux populations locales. Par conséquent, le Gouvernement chinois, tout en renforçant sa propre prévention des catastrophes et ses capacités de réaction, attache beaucoup d'importance à la coopération internationale dans le domaine des affaires humanitaires, participe activement à l'aide humanitaire bilatérale et multilatérale, s'est engagé dans différents types de coopération pour le renforcement des capacités et procède à des échanges sérieux d'expérience et de technologie avec des pays en développement.

Au lendemain de la flambée de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, le Gouvernement chinois a été l'un des premiers à fournir une aide matérielle et financière aux pays touchés. À ce jour, la Chine a alimenté quatre cycles d'aide d'urgence pour un total de 750 millions de yuans, y compris une contribution de 6 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale multipartenaire pour la lutte contre Ebola de l'ONU. À l'heure où nous parlons, plus de 400 agents sanitaires chinois fournissent des services médicaux aux populations locales dans les régions touchées par cette pandémie.

Dans le cadre de la quatrième phase de son assistance, la Chine a déjà pris en considération les vastes besoins de la période post-Ebola en allouant une partie de son aide aux pays touchés afin de les aider à renforcer leurs systèmes médicaux et de sécurité sanitaire et leurs capacités. Nous avons construit un centre de traitement de 100 lits au Libéria, dont nous avons fait don à ce pays, dans lequel travaillent 480 agents sanitaires chinois chargés de son fonctionnement et sa gestion. Le centre a déjà commencé à accueillir des cas suspects. La Chine a également fait don à la Sierra Leone d'un laboratoire mobile qui a commencé à fonctionner à la fin du mois de septembre. En outre, les travaux de construction d'un laboratoire permanent de biosécurité de niveau 3 financé par la Chine ont été lancés récemment dans ce pays.

Au cours des prochains mois, 1 000 agents sanitaires et experts en santé publique chinois

effectueront des tours de service dans les régions touchées par la pandémie pour former le personnel, effectuer des tests de laboratoire et observer et traiter les patients. La Chine va également commencer à mettre en œuvre son plan de coopération à long terme Chine-Afrique dans le domaine de la santé publique en organisant 12 sessions de cours de formation sur la santé publique et la prévention et le contrôle des pandémies dans les trois pays touchés, en collaboration avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que pour le Centre commun de recherche Chine-Afrique.

La Chine continuera à joindre ses efforts à ceux des autres membres de la communauté internationale afin d'apporter son appui aux pays de l'Afrique de l'Ouest touchés, dans le cadre de leur riposte à l'épidémie d'Ebola et, en fonction de la situation humanitaire internationale, continuera d'apporter sa propre contribution aux efforts humanitaires internationaux.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en arabe*) : Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien, qui porte sur la période allant de mai 2013 à avril 2014 (A/69/84), je tiens à exprimer ma gratitude et mon respect au Secrétaire général et à son équipe pour les efforts déployés dans le cadre de l'établissement de ce rapport, qui couvre tous les aspects de la vie économique et sociale du peuple palestinien. Je remercie également tous les programmes et organismes des Nations Unies qui n'ont cessé d'apporter leur aide au peuple palestinien. Ce rapport porte sur une année importante dans la vie du peuple palestinien sous occupation, ainsi que sur les différents types d'assistance que lui a fournie l'ONU.

Depuis la fin de la période couverte par ce rapport, il y a eu de nombreux événements très négatifs dans la vie quotidienne des Palestiniens – lesquels ne seront pas sans répercussions sur les générations futures – notamment la guerre sauvage lancée par Israël contre la bande de Gaza. Depuis plus de 67 ans, l'ONU, ainsi que l'ensemble de ses organismes et programmes, examine les conséquences de la nakba palestinienne, de l'exode des Palestiniens de leurs terres et de la perte de leurs moyens de subsistance ainsi que ses incidences économiques. Cependant, à ce jour, nous n'avons pas traité des causes profondes du problème en tirant parti des mécanismes rigoureux établis par la communauté

internationale pour obliger Israël, Puissance occupante, à mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU. Aussi longtemps qu'Israël continuera d'agir comme un État au-dessus du droit international et que l'ONU se montrera incapable d'appliquer et de faire respecter ses résolutions, nous continuerons de faire face aux conséquences du problème plutôt qu'à ses causes originelles.

D'après une théorie économique, pour qu'il y ait production, il faut quatre éléments : la terre, la main-d'œuvre, le capital et l'organisation. La même théorie postule qu'il faut bien gérer ces quatre éléments pour promouvoir le développement économique. Dans notre cas, l'économie palestinienne souffre d'une absence de structure vu notre capacité limitée de contrôler et de gérer ces éléments, à cause de l'occupation israélienne. Comme l'Assemblée le sait, Israël, Puissance occupante, a divisé les territoires palestiniens occupés depuis 1967 en trois parties – Jérusalem-Est, la Cisjordanie et la bande de Gaza – bloquant ainsi toute connexion géographique entre celles-ci.

Par conséquent, chacune de ces trois zones a sa propre activité économique. Pour des raisons évidentes, à Jérusalem-Est occupée, c'est le tourisme religieux; à Gaza, c'est l'agriculture et la pêche; et en Cisjordanie, c'est à la fois le tourisme religieux et la production agricole. Parce que ces trois zones ont été séparées les unes des autres, il n'y a pas d'échanges commerciaux de services et de biens entre elles. Il s'ensuit qu'il existe une disparité énorme des prix entre les trois régions, même si Israël, Puissance occupante, a récemment propagé des rumeurs selon lesquelles il y aurait des échanges commerciaux entre la Cisjordanie et ces autres zones. Je répète que la valeur des importations entre ces trois zones est inférieure à 10 000 dollars – soit moins que la cargaison d'un seul camion, alors qu'en 2014, l'Organisation internationale du Travail a déclaré qu'en 2000, les exportations de Gaza vers la Cisjordanie dépassaient 15 000 camions par an.

Gaza a été détruite et assiégée. Israël s'oppose à la livraison des matières premières aux usines. Les rapports internationaux ne cessent d'indiquer qu'Israël a détruit des centaines d'installations commerciales et industrielles au cours de ses trois guerres contre Gaza. Israël continue de s'opposer à l'entrée des matériaux de construction dans la bande de Gaza. Il exerce un monopole sur les services touristiques à Jérusalem, à Bethléem et dans d'autres centres palestiniens de tourisme religieux. Bien que ces sites touristiques

se situent dans les territoires palestiniens occupés, les Palestiniens ne reçoivent qu'une infime partie de ces recettes.

Les ports, aéroports et autres points d'entrée sont des outils qui devraient nous aider à développer notre économie pour l'avenir. L'aéroport de Gaza a été complètement détruit en décembre 2001 suite à des opérations militaires israéliennes qui ont été condamnées par l'Organisation de l'aviation civile internationale. Le port de Gaza demeure un rêve qui ne s'est jamais réalisé. Les points d'entrée aux frontières de Gaza et de Cisjordanie sont sous le contrôle d'Israël.

Les colonies de peuplement illégales dans la zone C couvrent environ 60 % du territoire de la Cisjordanie. Les Palestiniens n'ont pas le droit d'exploiter leurs propres ressources ou d'exécuter des projets économiques dans cette zone, ce qui fait que notre accès aux ressources économiques est très limité. Et je veux dire par là, précisément, que nous n'avons pas accès aux champs de gaz naturel situés dans les eaux territoriales de Gaza aux fins de leur exploitation, ni à ceux situés en Cisjordanie, où on a découvert qu'ils renfermaient d'importantes quantités commercialisables de gaz et de pétrole. Le Gouvernement palestinien a commencé à lancer des appels d'offre pour la prospection et l'exploitation de cette richesse. Mais Israël a saisi officiellement par lettre le Gouvernement palestinien lui demandant d'arrêter ces procédures, alors que lui-même a creusé des puits dans la zone C et exploite déjà des puits creusés sur les terres du village de Rantis, les puits Meged 5 et Meged 6, dont le quotidien hébreux *Haaretz* a estimé que la production variait entre 40 000 et 50 000 barils/jour. Je voudrais à cet égard citer un récent rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui estime que :

« L'occupation israélienne de la zone C prive l'économie du territoire palestinien occupé du gros de sa base de ressources naturelles et elle lui coûte chaque année au moins un tiers de son produit intérieur brut (PIB) » (TD/B/61/3, *Résumé*, p.1).

La situation concernant les ressources en eau de la Palestine n'est guère meilleure que celle de la richesse pétrolière. Dès 1967, Israël a pris un premier décret militaire déclarant les eaux palestiniennes bien de l'État. Israël, Puissance occupante, a aussi construit des digues pour empêcher l'eau provenant des montagnes d'Al-Khalil (Hébron) de se déverser dans le fleuve qui traverse Gaza, or chacun connaît parfaitement

l'ampleur du problème d'eau que rencontre le peuple palestinien, notamment à Gaza. On peut affirmer que, globalement, l'eau – essentielle pour l'économie agricole palestinienne – est sous le contrôle des occupants, ce qui entrave de façon fondamentale le développement et l'essor de cet important secteur de l'économie. La Banque mondiale a publié en 2013 un rapport dans lequel elle évalue le coût induit par l'occupation israélienne de la zone C pour certains secteurs – agriculture, exploitation minière, construction, tourisme, communications, produits cosmétiques. Elle a estimé que si les restrictions imposées par Israël aux investissements dans ces secteurs de la zone C étaient levées, le produit intérieur et le taux d'emploi augmenteraient de 41 %, et le déficit budgétaire baisserait de 60 %.

Pour ce qui est de l'organisation et de la gestion de l'économie, depuis la signature des Accords d'Oslo, les Palestiniens s'emploient à renforcer les institutions étatiques et nous avons fait beaucoup de progrès en ce sens, comme le confirment la Banque mondiale et d'autres institutions internationales; mais, hélas, nous n'avons pas pu développer notre économie comme il se devait et comme nous le souhaitons.

Notre économie continue de pâtir de dysfonctionnements structurels dus naturellement à l'occupation israélienne. Preuve en est le fait que nous n'avons toujours pas la maîtrise des outils macroéconomiques, et je pense notamment aux politiques fiscales et monétaires – deux grands instruments de maîtrise et de gestion macroéconomique –, ce qui nous empêche de parvenir à un équilibre dans ce domaine. S'agissant de la politique monétaire, celle-ci dépend essentiellement de la maîtrise de l'émission de la monnaie et de la détermination des quantités à mettre sur le marché et, par conséquent du taux d'intérêt et des taux d'investissement, ce qui influe directement sur la demande globale en produits et en services de l'État. Nous ne pouvons pas frapper ni exporter notre monnaie; nous avons cessé d'exporter la livre palestinienne depuis la nakba, et le shékel israélien nous est imposé depuis 1967, d'où notre incapacité de décider des quantités d'argent injectées dans notre économie.

Par conséquent, c'est la politique monétaire israélienne qui nous est appliquée; quant à la politique budgétaire – autrement dit le contrôle des dépenses publiques et de la fiscalité en vue de stabiliser les prix, de redistribuer les revenus et de relever le niveau de croissance économique – le peu de pouvoir que nous avons ne suffit pas et notre pouvoir de taxation

des produits et des services est très réduit du fait des accords économiques conclus, tel le Protocole de Paris, qui sont censés entrer en vigueur avec la création de l'État palestinien, ce qui n'a toujours pas eu lieu.

Les dépenses publiques ne servent qu'à créer des emplois et non à satisfaire les besoins en produits et en services de la population, en raison des répercussions de la crise économique mondiale sur l'économie israélienne – qui est l'économie forte – et, par ricochet, sur notre fragile économie. Cela a été manifeste après la série de sanctions économiques prises par Israël suite à l'octroi par l'Assemblée générale du statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies à la Palestine en 2012, qui ont fait baisser notre taux de croissance, qui est passé de 5,6 % en 2012 à moins de 1 % en 2013. Je voudrais mentionner à cet égard le rapport tout à fait saisissant publié par Oxfam au dernier trimestre de 2013, qui montre que le revenu individuel palestinien est passé de 2 000 dollars en 1993 à 293 dollars en 2013 en moyenne. En comparaison, celui des Israéliens est passé de 13 800 dollars à 32 000 dollars au cours de la même période, soit 195 fois plus que le revenu moyen par habitant en Palestine. Et il n'est nul besoin de parler des conditions de vie à Gaza, qui sont pires que tout.

Quant au troisième facteur, le capital humain, la Palestine dispose de compétences jeunes et instruites. En effet, la société palestinienne est une société jeune et, pour peu que des possibilités réelles leur soient offertes, ces jeunes peuvent contribuer au développement de l'économie palestinienne, à condition, encore une fois, qu'on leur permette d'accéder à la zone C en Cisjordanie et que des investissements puissent être réalisés dans le tourisme religieux et dans les secteurs de la pêche et de l'infrastructure, qui sont à forte capacité d'emploi.

S'agissant du quatrième facteur – le capital – nous disposerions d'après certaines estimations d'un capital à l'étranger de près de 60 milliards de dollars. Nous pourrions rapatrier une grande partie de cet argent si les conditions de sécurité le permettaient, ce qui nous ramène au fond du problème économique palestinien, à savoir l'occupation israélienne. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) mène actuellement une étude économique globale couvrant toute la durée – soit 70 ans – de l'occupation israélienne des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est. Elle vise à évaluer les pertes économiques subies par le peuple palestinien du fait de cette occupation. Je crois que le jour où la CESAO publiera cette étude, le monde

entier sera choqué par ses conclusions et comprendra alors que tout ce que verse l'Organisation des Nations Unies à l'appui du peuple palestinien n'est que la facture de l'occupation israélienne, et que le coût des possibilités perdues du fait de cette occupation est bien plus élevé encore. Le jour où l'occupation israélienne cessera, où nous aurons accès à nos ressources économiques et que nous pourrions les exploiter, dans le cadre d'un État de Palestine indépendant, nous disposerons alors d'une économie forte et viable, et nous n'aurons plus besoin de toute cette aide internationale.

L'Autorité palestinienne a décidé, avec le plein appui du Groupe des États arabes et de celui, nous l'espérons, des pays épris de paix qui prônent la solution des deux États, de présenter très prochainement au Conseil de sécurité un projet de résolution (S/2014/916) qui fixerait un délai précis pour mettre fin à l'occupation. Il s'agit d'une mesure courageuse de la part de l'Autorité palestinienne qui cherche ainsi à ouvrir une perspective de paix, perspective que le Gouvernement israélien continue de son côté de bloquer en prenant des mesures telles que l'expansion des colonies, la promulgation de lois racistes, la construction du mur et autres mesures unilatérales. Par conséquent, c'est tout naturellement que je saisis cette occasion pour réaffirmer qu'il importe que nous nous unissions pour appuyer ce projet de résolution et faire en sorte qu'il soit adopté avec force et de façon claire; ce ne sera là, de la part de la communauté internationale, qu'une énième contribution visant à ouvrir largement la porte à la paix.

**M<sup>me</sup> Lusananon** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, la Thaïlande s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La Thaïlande tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour ses rapports pertinents et ses recommandations utiles au titre de ce point de l'ordre du jour.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué à juste titre dans son rapport (A/69/303), les crises humanitaires continuent de représenter l'un des plus grands défis de notre temps. La Thaïlande accorde la priorité à l'aide humanitaire dans sa politique étrangère. La Thaïlande est déterminée à fournir des services humanitaires et des secours en cas de catastrophes aux niveaux national, régional et international. Simultanément, nous attachons une grande importance – et nous adhérons – à la promotion et au respect des principes d'impartialité,



de neutralité et d'indépendance dans la fourniture de l'aide humanitaire.

L'expérience que nous avons accumulée sur le terrain au cours de la catastrophe naturelle sans précédent qu'a été le tsunami de 2004 montre qu'une intervention en temps voulu et des secours efficaces dans le cas d'une catastrophe de cette grande ampleur requièrent des efforts concertés. Le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire sur le terrain est par conséquent crucial. Maintenir une coopération et une consultation étroites entre les gouvernements hôtes et l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres acteurs humanitaires, est un élément essentiel pour une coordination efficace de ces initiatives. C'est pourquoi nous avons continué d'appuyer l'adoption des projets de résolution A/69/L.33, A/69/L.37 et A/69/L.40 au titre de ce point de l'ordre du jour, et de nous joindre au consensus y relatif.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, l'ampleur des besoins humanitaires continuent de croître et, selon les prévisions, la tendance se maintiendra. C'est pourquoi même les contributions relativement petites peuvent jouer un rôle significatif dans la fourniture de l'assistance humanitaire. Je voudrais faire part à l'Assemblée de certaines de nos petites contributions à cet égard.

La Thaïlande réaffirme son appui au Fonds central pour les interventions d'urgence et, par conséquent, a décidé de continuer de lui verser 20 000 dollars par an. Pour endiguer la propagation de l'Ebola, la Thaïlande a jusqu'à présent versé plus de 152 000 dollars à l'Organisation mondiale de la Santé pour la fourniture de riz afin de faire face aux pénuries alimentaires dont pâtissent les populations dans les zones touchées par l'Ebola. Cette assistance humanitaire continuera d'être fournie tant par le Gouvernement thaï que par le secteur privé du pays afin de stopper cette épidémie. S'agissant des opérations de secours après le typhon Haiyan, aussi appelé typhon Yolanda, la Thaïlande a fourni au Gouvernement philippin du nécessaire de secours prêt à l'emploi, 5 000 tonnes de riz, des dons en argent à hauteur de 1,78 million de dollars et 131 tonnes d'articles de secours. Pour ce qui est des conflits, la Thaïlande a versé 240 000 dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et à la Société du Croissant-Rouge palestinien pour la prestation des services humanitaires dont ont tant besoin les réfugiés de Palestine et pour la reconstruction de Gaza.

Nous sommes profondément convaincus que des partenariats et des mécanismes financiers renforcés pourraient contribuer à des financements adéquats. Nous avons fait de notre mieux pour nous acquitter de notre rôle et nous voudrions exhorter les États Membres qui sont en mesure de le faire, de faire davantage de contributions volontaires aux fins d'un financement humanitaire plus prévisible et plus adéquat pour permettre à l'Organisation des Nations Unies à la communauté humanitaire de remplir leurs nobles mandats en fournissant de l'aide à ceux qui sont dans le besoin.

La Thaïlande convient avec le Secrétaire général qu'il faut œuvrer en faveur de la réduction et de la gestion des risques de catastrophes et de crises, au lieu de réagir simplement à leurs effets quand elles surviennent. Notre rôle actif sur le front humanitaire ne se limite par conséquent pas à l'intervention, mais inclut aussi la prévention.

En 2014, le Département de la prévention et de l'atténuation des catastrophes du Ministère de l'intérieur de la Thaïlande, en étroite collaboration avec le Ministère des affaires étrangères et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, a organisé la sixième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe à Bangkok, sous le thème « Promouvoir l'investissement pour renforcer la résilience des pays et des communautés ». Le document issu de la conférence fournit des données essentielles pour le Cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 – le Cadre d'action de Hyogo II – et la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe prévue en mars 2015 au Japon. Tout dernièrement, en novembre, la Thaïlande a organisé la toute première exposition asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, un accent particulier étant mis sur la préparation et la réponse tant aux catastrophes naturelles qu'à celles causées par l'homme.

La Thaïlande continuera de renforcer ses partenariats avec les organismes des Nations Unies, la société civile et la communauté humanitaire en vue de renforcer ses capacités à l'échelle mondiale, régionale et nationale aux fins d'une meilleure prévention et d'une intervention plus efficace en cas de catastrophe et de situation d'urgence, et pour une fourniture efficace de l'aide humanitaire.

Pour finir, la Thaïlande se félicite du rôle de chef de file du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans la coordination humanitaire



opérationnelle en situations de crise. Ma délégation tient aussi à remercier sincèrement les organismes des Nations Unies compétents et les autres acteurs humanitaires de leur dévouement et de leurs efforts inlassables visant à mettre au point de plus efficaces réponses humanitaires et processus de secours en cas de catastrophe. Surtout, la Thaïlande salue le dévouement et le courage du personnel humanitaire qui s'efforce inlassablement, au risque de leurs vies, de fournir l'aide humanitaire nécessaire à ceux qui, partout dans le monde, en ont désespérément besoin. Nous rendons hommage aussi à ceux qui perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

La Thaïlande réaffirme sa ferme détermination à œuvrer aux côtés de la communauté internationale à la promotion et au renforcement de la coordination humanitaire et des opérations de secours aux fins de l'amélioration des conditions de vie des personnes dans le besoin.

**M. Roet** (Israël) (*parle en anglais*) : Israël a l'honneur de coparrainer le projet de résolution A/69/L.40, sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, et le projet de résolution A/69/L.33, sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies.

Nous voudrions tout d'abord remercier le Secrétaire général de ses rapports, dont on est saisi aujourd'hui. Il est évident que les besoins humanitaires gagnent en ampleur, alors que l'Organisation des Nations Unies continue de se heurter à d'énormes difficultés s'agissant de répondre aux crises humanitaires dans le monde.

Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel que les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les volontaires se coordonnent, collaborent et conviennent d'une réponse humanitaire efficace. Le Sommet humanitaire mondial prévu à Istanbul en 2016 nous offrira une importante occasion de renforcer les partenariats et d'améliorer l'action humanitaire que nous menons collectivement en faveur de ceux qui sont désespérément dans le besoin.

Israël est profondément préoccupé par l'intensification d'un certain nombre de conflits en Afrique. Le rapport du Secrétaire général (A/69/96) indique que plus de la moitié de la population en

République centrafricaine a besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Au Soudan du Sud, 1 million de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë due aux violences communautaires ainsi qu'aux inondations saisonnières. Le nombre de personnes déplacées ne cesse d'augmenter au Mali, en République démocratique du Congo et en Somalie.

Au Moyen-Orient, des groupes radicaux violents mènent une guerre d'agression brutale qui menace de déstabiliser encore davantage une situation déjà instable, ce qui met ainsi en lumière le problème persistant des États en faillite dans notre région. En Syrie, la situation humanitaire continue de se détériorer rapidement. La situation est particulièrement mauvaise pour les millions de personnes qui vivent dans des zones assiégées ou généralement difficiles d'accès, dont un grand nombre n'ont reçu aucune assistance depuis plus d'un an. Tout indique que le Gouvernement et les groupes terroristes affament délibérément les populations civiles et se servent de cette pratique comme arme de guerre. Plus de 220 000 personnes ont été tuées, et les réfugiés se comptent par millions. Israël est profondément horrifié par la souffrance du peuple syrien et continue de lui tendre la main.

L'un des plus grands impératifs de la tradition juive est *tikkun olam* – l'obligation qu'à chaque personne de faire du monde un monde meilleur. Comme l'a déclaré l'ancien Président de mon pays, Shimon Pérès : « Le mieux que l'on puisse faire dans la vie est de servir les autres. Nous sommes toujours aussi nobles que la cause que nous défendons ». Ce message est pris très à cœur par Israël. Il est au centre de nos activités de développement.

Israël s'est rapidement joint à cet effort pour contenir et enrayer l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Entre autres mesures immédiates, nous avons envoyé du matériel médical de base et des médicaments à la Sierra Leone, ainsi que du matériel de protection au siège de l'Union africaine. Nous avons également dépêché des médecins au Cameroun et en Côte d'Ivoire voisins afin de contribuer à renforcer les capacités locales en matière de préparation aux situations d'urgence. Israël annoncera prochainement la mise à disposition de fonds supplémentaires pour la lutte contre l'Ebola.

Plus récemment, Israël a fourni des hôpitaux de campagne, appelés « Hôpitaux de l'espoir ». Ces hôpitaux mobiles à la pointe de la technologie comprennent chacun 20 lits, du matériel de protection, des chariots médicaux et tout le matériel médical nécessaire pour

soigner les malades. Des experts israéliens vont former du personnel soignant local et lui enseigner comment gérer ces hôpitaux. Des organisations non gouvernementales israéliennes vont s'employer ensemble à localiser et à recruter des professionnels de santé locaux supplémentaires pour les hôpitaux. L'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest nous a montré comment une poussée épidémique pouvait rapidement se transformer en une crise humanitaire aux proportions désastreuses, d'où l'importance d'une réaction rapide et d'une politique de prévention, dont l'efficacité peut être considérablement renforcée si l'on améliore la qualité des données, notamment par la ventilation, qui nous aide à nous faire une idée précise des besoins sur le terrain.

Le rapport du Secrétaire général (A/69/303) reconnaît que les innovations technologiques jouent un rôle crucial en vue d'augmenter la portée et l'effet des efforts humanitaires. Des approches innovantes sont en train d'être adoptées par les gouvernements et les populations touchés par des crises, notamment un système d'alerte rapide par SMS en situation d'après-crise sanitaire aux Philippines.

Comme nous ne le savons tous que trop, l'incidence des agressions sexuelles et des violences sexistes est souvent amplifiée en période de crise humanitaire. Lorsque les structures sociales sont perturbées, les femmes sont encore plus vulnérables face à la violence. Israël est convaincu qu'il est crucial de favoriser et d'améliorer l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive complets pour les survivantes de la violence sexuelle. Ces services de santé sont essentiels pour permettre aux survivantes de reconstruire leur vie après des crises humanitaires, dont nous savons tous qu'elles peuvent se répercuter sur leurs familles et leurs communautés.

Le principal obstacle à la bonne volonté humanitaire est la politisation des secours; et ceci est particulièrement vrai dans notre région. La vérité est qu'Israël se soucie sincèrement du bien-être de ses voisins. En écoutant le représentant palestinien dresser une longue liste d'accusations, sans assumer quelque responsabilité que ce soit, j'ai pensé à la manière dont la délégation palestinienne accapare constamment et sans relâche le temps et les ressources de cette institution pour des questions qui peuvent et doivent être abordées et réglées entre Jérusalem et Ramallah. C'est là que nous pourrions instaurer une véritable paix.

Israël reste attaché à l'existence de deux États pour deux peuples. Nous sommes prêts à faire un

compromis historique pour réaliser la création d'un État palestinien démilitarisé vivant côte à côte avec l'État juif d'Israël. Il est temps de saisir notre chance et de rechercher des solutions durables, et non de répandre des mensonges et d'alimenter la haine. Il est regrettable que la délégation palestinienne ait choisi d'ignorer les causes réelles de la souffrance des Palestiniens pour se concentrer sur ces accusations cyniques à l'encontre de mon pays.

De nombreux membres de la communauté internationale sont malheureusement prompts à dénoncer les agissements d'Israël, mais ils détournent les yeux d'un simple fait. Le Hamas, une organisation terroriste reconnue, a volé des centaines de millions de dollars d'aide qui devaient servir à financer des initiatives de développement en vue de renforcer ses capacités militaires et son infrastructure de terreur. J'exhorte les représentants à consulter le site sensationnel de retransmissions vidéo de l'ONU pour voir si le représentant palestinien a jamais mentionné le Hamas ou le vol de ces millions de dollars.

Pourtant, même face à ces attaques, Israël veille constamment à ce que des camions qui transportent des centaines de milliers de tonnes d'articles humanitaires entrent dans Gaza, et ce alors même que les roquettes pleuvent sur ses villes. Par ailleurs, Israël s'est félicité de l'accord tripartite signé avec l'Autorité palestinienne et l'ONU concernant l'entrée de matériaux de construction à Gaza et la réhabilitation de la bande de Gaza, accord qui doit garantir, s'il est mis en œuvre comme il se doit par l'Autorité palestinienne, un suivi efficace afin que tous les fonds et matériaux atteignent la destination voulue.

Il est temps d'arrêter de montrer Israël du doigt et de constamment rejeter la faute sur lui. Il est temps de s'élever et de clamer haut et fort « Mettons un terme à l'action du Hamas. Mettons un terme à la militarisation de Gaza. Mettons un terme à la monopolisation du temps de l'Organisation et à la transformation de chaque débat en mini séance du Conseil de sécurité alors que la paix peut être réalisée dans notre région. » Il est temps que les dirigeants palestiniens assument la responsabilité de leurs actes et de leur absence de gouvernance. Faire la paix exige du courage; cela exige que les dirigeants construisent l'avenir de leur peuple au lieu d'accabler Israël. Les discours haineux, l'incitation et la propagande fallacieuse peuvent être applaudis dans le Salon des délégués, mais ils ne nous mènent à rien.

Chaque tragédie donne un aperçu du meilleur de l'humanité. Israël est tout à fait conscient des risques

que prennent chaque jour le personnel humanitaire et les membres du corps médical pour parvenir jusqu'aux populations qui ont besoin d'une assistance. Au cours de l'année écoulée, un nombre incalculable de personnes ont agi avec courage, des pays se sont engagés à mobiliser des ressources considérables et la famille des nations s'est unie pour venir en aide aux victimes de tragédies.

Qu'il me soit permis de conclure en rendant hommage à tous les travailleurs humanitaires qui ont payé le prix ultime en tentant de redonner espoir à ceux qui se trouvent dans de telles situations. Que leur compassion, leur dévouement et leur gentillesse soient toujours pour nous une source d'inspiration.

**M. Versegi** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie appuie l'adoption du projet de résolution (A/69/L.40) de cette année sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies.

Il est essentiel de fournir une aide internationale efficace et coordonnée à une époque où le système humanitaire est confronté à des problèmes politiques, opérationnels et financiers sans précédent. Ces problèmes englobent quatre crises de niveau 3 à l'échelle du système et l'épidémie d'Ebola. Nos pensées vont au Gouvernement et au peuple philippins, qui doivent faire face à une autre catastrophe naturelle.

La magnitude et la complexité des crises ont modifié le paysage humanitaire mondial. Nous ne pouvons plus parler d'une transition linéaire de l'intervention au relèvement. La prolifération des conflits et les crises humanitaires prolongées font payer un tribut incalculable aux populations civiles. À l'échelle mondiale, plus de 52 millions de personnes ont été forcées de quitter leurs foyers – le nombre le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans le même temps, les acteurs humanitaires travaillent dans des conditions de plus en plus hostiles, et ils ont enregistré en 2013 un nombre de morts jamais vu auparavant. Par ailleurs, l'extrémisme violent, qui a été particulièrement virulent en Iraq au cours des 12 derniers mois, fait que l'action humanitaire est de plus en plus dangereuse et complexe.

Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée, et elles sont davantage exposées à la violence sexuelle et sexiste. La violence sexuelle ne doit pas être acceptée comme conséquence inévitable des crises. Nous devons améliorer la prévention et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, notamment

en proposant des services de santé psychologique, physique et de santé sexuelle et reproductive.

Les personnes touchées doivent être au cœur de l'action humanitaire. Une action humanitaire efficace commence par l'obligation de rendre des comptes aux personnes touchées – elles doivent avoir leur mot à dire sur la définition des besoins et sur l'affectation et l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous devons également reconnaître que les femmes ont un rôle de premier plan à jouer dans la paix et les efforts de relèvement et en tant que défenseurs des droits de l'homme, notamment dans les situations de crise humanitaire.

Les donateurs assurent des niveaux record de financement pour les secours humanitaires. Pourtant, nous ne parvenons pas à satisfaire les besoins grandissants. Nous ne pouvons pas faire face aux défis humanitaires d'aujourd'hui en agissant toujours de la même manière. Nous devons faire preuve d'innovation en nous appuyant, par exemple, sur les technologies de transferts d'espèces, afin de dégager de nouveaux gains d'efficacité dans l'aide humanitaire. Nous devons attirer de nouveaux donateurs et accorder un rôle plus important au secteur privé. Dans le cadre de tous ces efforts, nous devons assurer la cohérence de ces approches avec les principes de l'action humanitaire.

Les facteurs politiques qui alimentent les crises prolongées d'aujourd'hui sont pluridimensionnels et ne peuvent pas être réglés par des acteurs humanitaires. Nous avons besoin de solutions politiques qui intègrent la résolution des conflits et œuvrent au rétablissement de la paix et de la sécurité. Le dispositif international de paix et de sécurité joue un rôle de premier plan dans le règlement des conflits, mais, en l'absence d'une solution politique plus large, il doit s'employer à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire en période de crises et de conflits.

L'Australie en a fait une priorité au cours de son mandat au Conseil de sécurité, afin d'améliorer les conditions d'accès dont bénéficient les acteurs humanitaires et de renforcer leur protection, plaçant cette question au centre des débats du Conseil. Nous continuerons d'appeler au plein respect du droit international humanitaire, y compris un accès sans entraves aux populations civiles. La prise pour cible des travailleurs humanitaires, y compris le personnel médical et soignant, et le refus arbitraire de distribuer l'aide humanitaire doivent cesser immédiatement. La

résolution du Conseil de sécurité 2175 (2014) a été sans équivoque à cet égard.

La réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience aux catastrophes permettent de sauver des vies, doivent faire partie intégrante de notre stratégie et sont également inhérents à un développement économique durable. Nous devons continuer d'exiger qu'un appui plus important soit apporté à l'activité économique, même dans les situations de crise prolongée. L'Australie a toujours défendu l'idée que le Cadre d'action de Hyogo pour l'après-2015 pour la réduction des risques de catastrophe tienne compte d'un nouveau paradigme dans le cadre duquel la réduction des risques de catastrophe est considérée comme un investissement dans un avenir viable, et non comme un coût facultatif.

Le Sommet mondial sur l'aide humanitaire est une occasion de galvaniser l'appui mondial pour remédier aux pressions qui s'exercent sur le système humanitaire international. Nous encourageons l'ensemble des États Membres à apporter leur soutien actif à toutes les voix, grandes et petites, afin de trouver ensemble des solutions aux problèmes humanitaires les plus pressants. Nous sommes heureux de soutenir les consultations régionales

du Pacifique, en partenariat avec la Nouvelle-Zélande et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Pour conclure, l'Australie tient à exprimer sa très profonde gratitude à M<sup>me</sup> Valerie Amos pour le professionnalisme et la détermination inébranlable avec lesquels elle s'est acquittée de ses fonctions de Secrétaire générale adjointe. Son attachement profond à l'amélioration des conditions de vie de ceux qui dépendent de l'aide humanitaire internationale et les efforts inlassables qu'elle a déployés à cette fin ont eu un impact réel et significatif. Elle a toujours cherché à appeler notre attention sur les conséquences des crises sur les conditions de vie des populations. C'est là l'héritage, mais aussi le défi qu'elle laisse à chacun d'entre nous.

#### **Programme de travail**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'annonce que l'examen du point du 15 de l'ordre du jour, « Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain », qui devait initialement avoir lieu aujourd'hui, 11 décembre, aura lieu à une date ultérieure qui sera annoncée.

*La séance est levée à 13 heures.*